



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2025

Concours : CAPET, CAFEP-CAPET et troisième concours

Section : Economie et gestion

Option : Marketing

Rapport de jury présenté par : Miriam BENAC, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, présidente du jury

I Bilan des concours

II Épreuves d'admissibilité

II.1 Composition de l'épreuve écrite disciplinaire

II.1.1 Rappel de la définition et du programme de l'épreuve

II.1.2 Éléments statistiques portant sur l'épreuve 2025

II.1.3 Compétences évaluées dans l'épreuve disciplinaire

II.1.4 Observations et conseils des membres du jury concernant l'épreuve disciplinaire

II.1.5 Les questions juridiques

II.1.6 Les questions économiques

II.1.7 Les questions de management

II.1.8 Repères bibliographiques pour les connaissances fondamentales

II.2 Composition de l'épreuve écrite disciplinaire appliquée

II.2.1 Rappel de la définition et du programme de l'épreuve

II.2.2 Éléments statistiques portant sur l'épreuve disciplinaire appliquée 2025

II.2.3 Présentation du sujet

II.2.4 Observations et conseils des membres du jury concernant l'épreuve disciplinaire appliquée

III Épreuves d'admission

III.1. L'épreuve d'entretien

III.1.1. Rappel de la définition de l'entretien et de son déroulement

III.1.2. Éléments statistiques portant sur la session 2025

III.1.2. Analyse des prestations des candidats concernant l'entretien

III.1.3. Conseils des membres du jury concernant l'entretien

III.2. L'épreuve de leçon

III.2.1. Programme de l'épreuve de leçon

III.2.2. Éléments statistiques portant sur la session 2025

III.2.3. Modalités d'évaluation

III.2.4. Observations et conseils des membres du jury concernant l'épreuve de leçon

III.2.5. Repères bibliographiques pour la didactisation et la pédagogie

Capet externe

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de postes offerts	55	60	72	72	74	61	81	90	90	96	96	96	106
Candidats inscrits	1092	1270	1410	1378	1520	1577	1463	1223	1156	890	862	903	830
Candidats présents	321	514	642	612	641	681	642	567	539	316	344	375	321
Taux de présence (%)	29,4	40,5	45,5	44,4	42,6	43,2	43,8	45,4	44,7	30	39,8	41,5	38,6
Candidats admissibles	127	141	190	171	192	154	185	203	199	195	204	209	181
Moyenne des admissibles	9,8	10,3	9,98	10,7	10,87	10,7	10,7	9,9	9,65	9,9	10,1	9,95	9,80
Seuil du dernier admissible	7,5	8,8	8,5	9	9	9,4	8,7	8	7,75	6,7	7	7	7
Admis sur liste principale (LP)	55	55	72	72	74	61	81	90	90	96	96	96	106
Candidats présents	116	123	184	154	158	140	171	193	184	182	187	192	165
Taux de présence (%)	91,3	87,2	97	90	82	91	92	95	92	93,3	92	91,9	91,2
Moyenne des admis sur LP	13,7	12,7	13,8	13,1	13,45	13,1	13,1	13,9	12,55	13	13,1	12,87	12,04
Seuil du dernier admis sur LP	9,5	10,4	11,2	11	10,89	10,7	11,1	10,7	10,17	10,2	10,6	10,3	9,21
Candidats inscrits sur liste complémentaire	-	11	28	20	8	-	-	-	-	-	-	-	3
Seuil du dernier inscrit sur LC	-	9,75	10	9,75	10,58	-	-	-	-	-	-	-	9,08

	2013	2014	-	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de postes offerts	8	15	-	8	13	9	8	9	8	14	15	18	18
Candidats inscrits	215	233		312	346	386	319	348	270	190	249	240	251
Candidats présents	85	99		156	151	148	124	156	121	73	100	102	116
Taux de présence (%)	39,5	42,5		50	48	38,3	38,9	44,8	44,8	38,4	40,2	42,5	46,2
Candidats admissibles	19	33		21	30	22	20	20	17	31	35	37	48
Moyenne des candidats admissibles	10,7	10,36		11,86	11,85	12,5	11,98	11,41	11,85	10,90	11,94	11,95	11,76
Seuil du dernier admissible	9,5	8,5		10,75	9,91	11,04	10,33	10,50	9,75	8,50	9,5	9,5	9
Candidats admis sur liste principale (LP)	8	15		8	13	9	8	9	8	14	15	18	18
Candidats présents	18	29		20	25	21	18	19	15	29	31	35	43
Taux de présence	94,7 %	87,8 %		95 %	93 %	95 %	90 %	95 %	88 %	93,55	88,6 %	94,6%	90%
Moyenne des candidats admis sur LP	15,56	13,81		13,93	14,68	15,23	14,19	14,00	15,12	15,25	15,59	14,28	14,54
Seuil du dernier candidat admis sur LP	11,63	11,83		13,17	13,06	13,70	13,28	12,20	13,00	12,12	12,83	12,17	12,33

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de postes offerts	5	5	5	5	10
Candidats inscrits	357	244	291	311	277
Candidats présents	101	73	79	81	67
Taux de présence	28,29 %	29,92 %	27 %	26%	24,2%
Candidats admissibles	11	11	15	22	20
Moyenne des candidats admissibles	9,07	13,64	12,03	11,93	9,68
Seuil du dernier admissible	8,5	12	10	10	7
Candidats admis sur liste principale (LP)	4	5	5	5	10
Candidats présents	10	9	14	21	19
Taux de présence	90 %	81,8 %	93 %	95%	95%
Moyenne des candidats admis sur LP	12,69	13,82	16,93	13,7	11,35
Seuil du dernier candidat admis sur LP	11,75	12,25	12,67	12,58	9,17

II.1 Composition de l'épreuve écrite disciplinaire

II.1.1. Rappel de la définition et du programme de l'épreuve

L'épreuve porte sur le droit, l'économie et le management. Elle comporte deux parties : la première consiste à répondre à une série de questions dans le domaine juridique d'une part, et dans le domaine économique d'autre part ; la seconde consiste à répondre à une question de management.

La durée de l'épreuve est de 5 heures. Coefficient 2. L'épreuve est notée sur 20.

Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Le sujet de cette épreuve est commun à cinq options du CAPET d'économie et gestion :

- communication, organisation et gestion des ressources humaines ;
- comptabilité et finance ;
- marketing ;
- informatique et systèmes d'information ;
- gestion des activités touristiques.

Le programme de l'épreuve disciplinaire comporte des éléments communs à toutes les options du concours. Ce programme comprend deux parties : l'une en relation avec les programmes des disciplines correspondantes enseignées dans la série STMG ainsi que les questions, compétences et savoirs associés du programme de CEJM commun à plusieurs spécialités du BTS (programmes en vigueur le 1er janvier de l'année du concours), l'autre précisant l'étude des thèmes complémentaires. Ainsi, sur le fond disciplinaire, le programme de l'épreuve de synthèse repose sur les contenus des programmes :

- de l'enseignement de spécialité Droit & économie des classes de première et terminale STMG ;
- de l'enseignement de spécialité Management de la classe de première STMG ;
- de l'enseignement de CEJM des classes de BTS première et seconde année.

Précisions à propos du programme de l'épreuve écrite disciplinaire

Les contenus des programmes de première et terminale STMG et de CEJM de BTS doivent être traités à un niveau master. À cette base, s'ajoutent les thèmes précisés ci-dessous.

A) Droit - Thématiques complémentaires traitées au niveau master

- Les régimes juridiques de l'activité professionnelle.
- Les statuts juridiques des organisations marchandes et non marchandes.
- L'adaptation de la relation de travail par la négociation.
- Le droit de l'immatériel.
- Le droit de l'entreprise en difficulté.

B) Économie - Thématiques complémentaires traitées au niveau master

- La dynamique de la croissance économique et le développement.
- La politique économique dans un cadre européen.
- La globalisation financière.
- La régulation de l'économie mondiale.

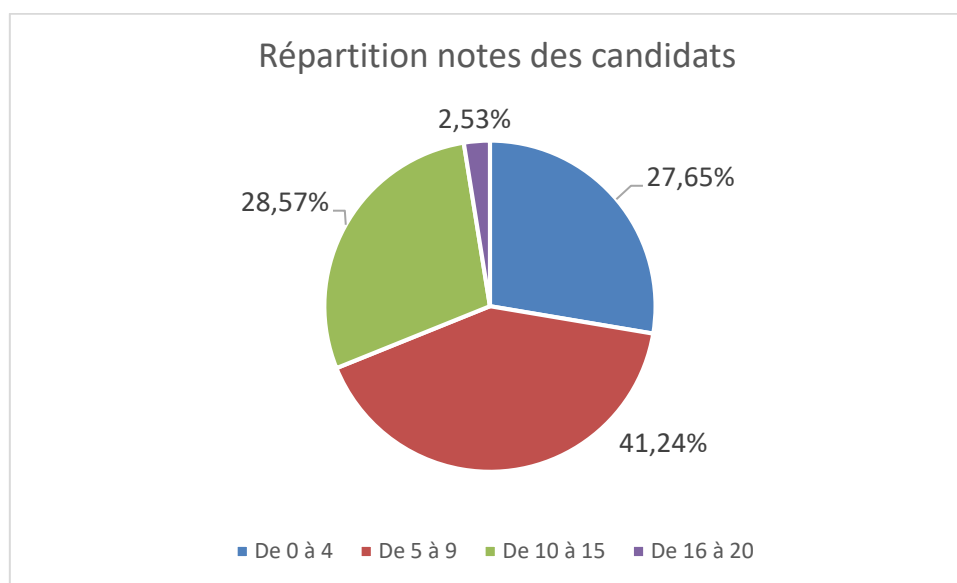
C) Management - Thématiques complémentaires traitées au niveau master

- L'entrepreneuriat et le management.
- La gestion des ressources humaines.
- Les structures et les modes de coordination.
- La gestion des ressources technologiques et des connaissances.

II.1.2 Éléments statistiques portant sur l'épreuve 2025

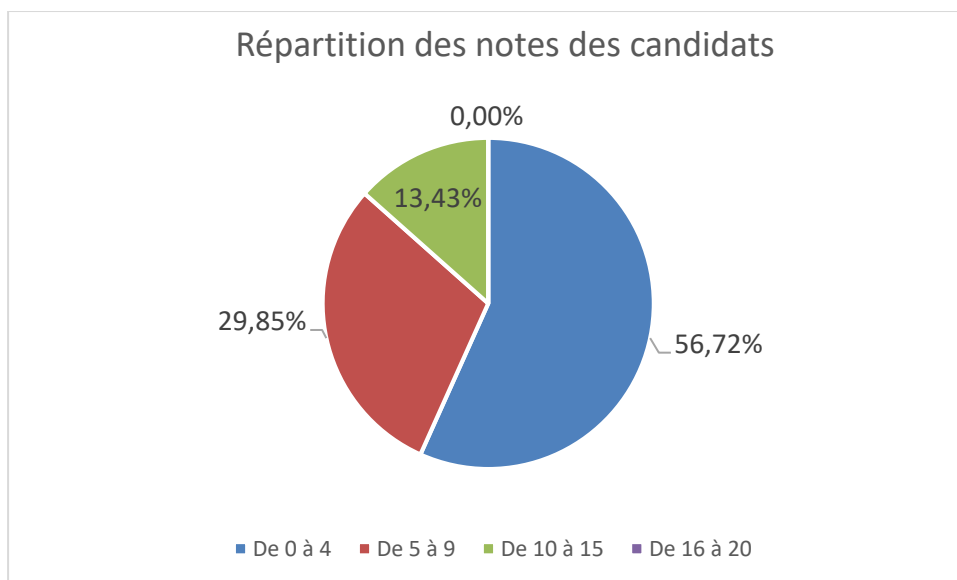
Concernant le Capet Cafep

Nombre total de copies	437
Nombre de copies égales ou supérieures à 10	132
Note minimale	1
Note moyenne	7,71
Note maximale	19
Écart type	3,81



Concernant le 3^{ème} concours :

Nombre total de copies	67
Nombre de copies égales ou supérieures à 10	09
Note minimale	01/20
Note moyenne	05,59
Note maximale	14/20
Écart type	3,12



II.1.3 Compétences évaluées dans l'épreuve disciplinaire

Le sujet de l'épreuve disciplinaire amène le candidat à démontrer les compétences suivantes :

- ☐ maîtrise des savoirs disciplinaires (notamment maîtrise du lexique du champ scientifique)
- ☐ capacité à analyser (rôle des documents)
- ☐ capacité à identifier et mesurer les enjeux de la question posée
- ☐ capacité à argumenter
- ☐ capacité à structurer son propos
- ☐ maîtrise de l'expression écrite (respect de la norme linguistique, rédaction avec une syntaxe claire).

La structure du sujet (succession de questions en droit, en économie et en management sans lien conceptuel entre elles, ni référence à une organisation concrète) permet de diversifier les thématiques abordées. L'objectif explicite est de vérifier l'acquisition de connaissances diverses variées aussi bien en droit, en économie qu'en management par les candidats au CAPET externe Économie & gestion.

Les auteurs du sujet de la session 2025 ont centré les thématiques abordées sur des éléments très classiques des programmes de STMG et de BTS.

Aussi, les nouveaux enseignants recrutés doivent absolument maîtriser les concepts essentiels à l'enseignement en droit, en économie et en management.

II.1.4. Observations et conseils des membres du jury concernant l'épreuve disciplinaire

L'épreuve se compose de deux parties - quatre consignes dans le domaine juridique et dans le domaine économique, et une question problématisée dans le domaine du management - qui vont faire l'objet de commentaires différenciés. Il est cependant utile de donner les conseils généraux suivants aux candidats afin qu'ils soient prêts à aborder cette épreuve dans les meilleures conditions.

Constats globaux de l'épreuve :

- Aspects positifs, valorisés par le jury :

Sur le fond :

- Globalement, la compréhension des questions est correcte.
- Les candidats structurent leurs propos de manière claire et cohérente.
- Les méthodes sont, dans l'ensemble, acquises (ex. : syllogisme juridique / raisonnement juridique).
- Les bonnes copies sont celles qui allient la référence aux notions, aux auteurs et donnent des exemples concrets.
- Les bons candidats sont capables de mettre en œuvre les différents types d'argumentation attendus : juridique, managériale et économique.

Sur la forme :

- La majorité des candidats semblent préparés à l'épreuve.
- Des efforts quant à la clarté, la structuration et la présentation des copies.
- De nombreuses copies présentent une syntaxe correcte et une orthographe conforme aux exigences du concours.
- Quelques copies sont très bien écrites, tant au niveau de la syntaxe, de l'orthographe que du style.

- Les copies pénalisées par le jury l'ont été pour les raisons suivantes :

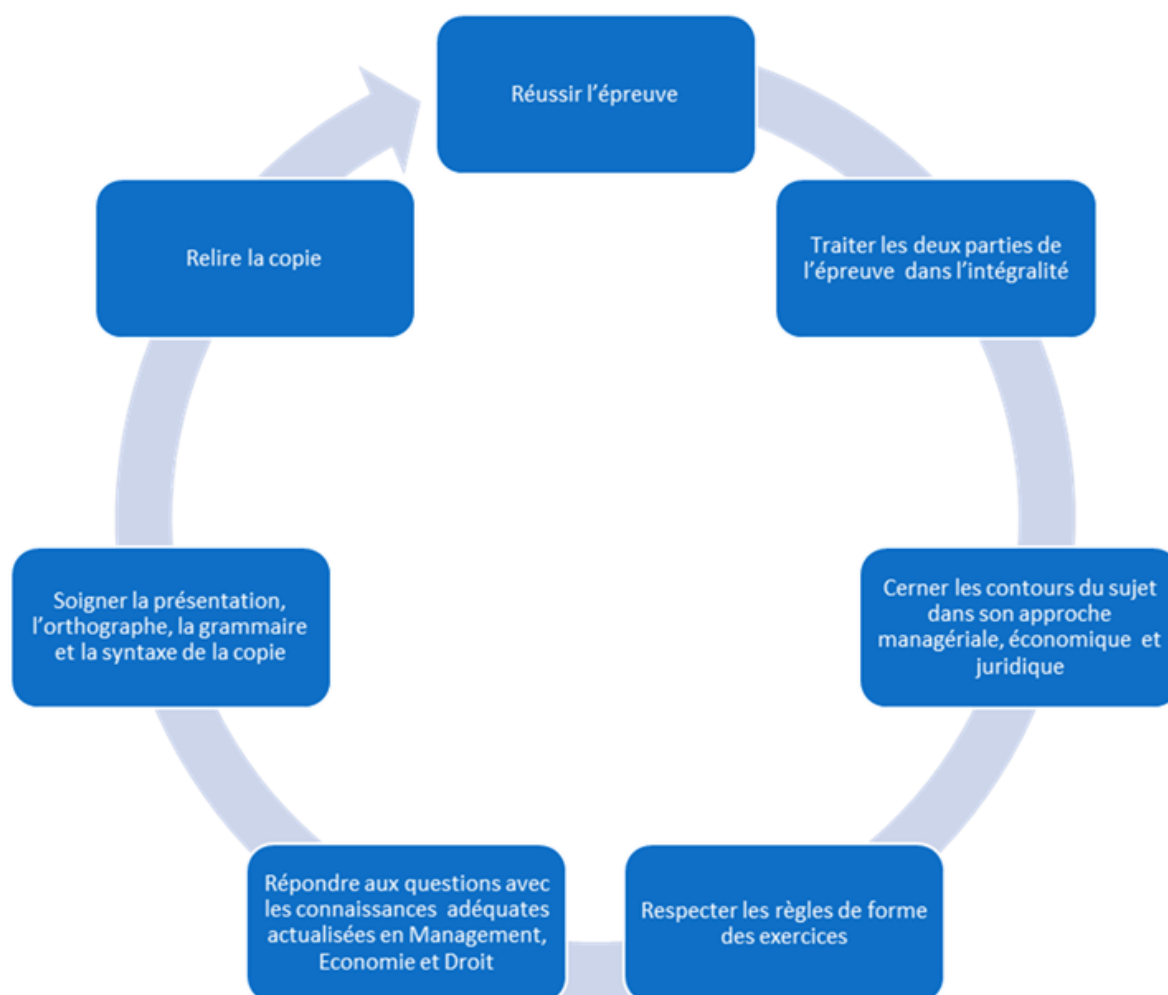
Sur le fond

- Au niveau des connaissances :
 - Le niveau globalement insuffisant de connaissances attendu des concepts et mécanismes économiques, juridiques et managériaux pouvant se traduire par :
 - Le manque de compréhension des consignes.
 - Des définitions souvent absentes, très maladroites ou erronées.
 - Des questions non traitées, traitées de manière superficielle et/ou hors sujet.
 - Un catalogue de connaissances parfois sans lien avec la consigne, ce qui montre une incompréhension de cette dernière.
 - Les développements très courts, avec très peu d'auteurs mobilisés.
 - Du verbiage ou des passages hors sujet.
 - Peu d'efforts quant à la reformulation de la problématique.
 - Des erreurs et contre-sens inacceptables pour un candidat au CAPET.
 - Une réflexion et une prise de recul insuffisantes.
- Au niveau méthodologique :
 - Le manque de rigueur dans les méthodes et les compétences attendues, telles que le raisonnement juridique, l'argumentation en management et en économie.
 - Des paraphrases de document.

Sur la forme

- La présence de fautes d'orthographe.
- Des maladroites d'expression et de syntaxe.

- Un manque de structure des réponses.
- L'absence de la numérotation ou des questions traitées.
- Le manque de soin : ratures, impression d'un brouillon, lisibilité de l'écriture insuffisante.
- Le style d'écriture inadapté aux exigences, loin du style universitaire attendu, oscillant entre un ton journalistique et presque enfantin. Un style universitaire est attendu.
- La prise de positions qui ne respectent pas la neutralité attendue du professeur.



Conseils aux candidats

Il est indispensable d'acquérir des connaissances rigoureuses pour éviter les propos généraux ne prenant pas en compte les spécificités de l'épreuve ; leur mise à jour est également un prérequis incontournable.

Les candidats doivent connaître parfaitement le programme de première et terminale STMG. Pour ceux qui ne disposeraient pas des fondamentaux notionnels dans les toutes les disciplines ciblées, ils peuvent commencer leur préparation au concours en étudiant des manuels de BTS pour créer les bases, puis poursuivre avec des manuels de DCG ou d'autres manuels universitaires. Il est recommandé aux candidats de ne faire l'impasse sur aucune des trois disciplines (droit, économie, management), la polyvalence étant indispensable.

Il est demandé aux candidats d'apprendre à étayer leurs propos par des références jurisprudentielles, des théories représentatives et des illustrations cohérentes. Il s'agit de pratiquer la veille informationnelle et de suivre l'actualité pour compléter une bonne préparation à l'épreuve dans les trois disciplines et ainsi enrichir ou illustrer les connaissances des candidats.

Outre les connaissances, les candidats doivent maîtriser les méthodologies d'argumentation des trois disciplines – droit, économie, management. Le jury invite les candidats à s'entraîner aux méthodes d'analyse de documents juridiques (décisions de justice, extraits de code...) et économiques (graphiques, tableaux statistiques...) et à travailler l'exercice de l'argumentation, en commençant par une analyse rigoureuse des termes et des enjeux du sujet.

Les verbiages ou hors sujet renvoient à un manque de maîtrise des attendus et font perdre un temps précieux au candidat. Il est conseillé de veiller à définir clairement les termes et mobiliser les bons concepts.

Le jury rappelle aux candidats qu'en tant que futur professeur, le principe de neutralité doit être respecté.

Un travail personnel important est donc exigé et doit être organisé. Il convient de l'inscrire dans la durée afin de permettre une bonne acquisition des connaissances et un recul par rapport aux connaissances et leur utilisation rationnelle et pertinente tout au long de l'épreuve. Un rythme régulier de travail est évidemment conseillé.

La qualité de l'expression écrite du candidat est primordiale : des propos rendus incompréhensibles par une maîtrise insuffisante de la langue ou par une calligraphie illisible ne permettent pas au jury d'évaluer correctement la qualité des connaissances et des raisonnements. Il est attendu que les candidats produisent des phrases complètes, sans fautes d'orthographe et rédigées dans un style universitaire. La présentation de la copie doit être soignée et l'écriture ne doit pas être négligée : le jour de l'épreuve le candidat doit prendre le temps de relire sa copie afin de repérer et corriger le maximum d'erreurs orthographiques, syntaxiques et grammaticales.

II.1.5. Les questions juridiques

Le sujet est composé de deux questions de droit totalement indépendantes l'une de l'autre :

- La première question prend la forme d'une question de connaissances. Elle ne s'appuie sur aucun document et permet de tester les savoirs du candidat. Cette première question mène à un exposé de connaissances. La réponse est dimensionnée sur un temps de travail (du candidat) estimé à 30 minutes.
- La seconde question a pour objectif de vérifier les compétences de compréhension de la documentation juridique et les compétences méthodologiques que l'enseignant doit transmettre aux élèves / étudiants. Cette question s'appuie sur un document qui peut être une décision de justice, un contrat ou des articles de textes législatifs ou réglementaires. La finalité de cette seconde question est d'évaluer la maîtrise des méthodes usuelles d'analyse de la documentation juridique. La réponse est dimensionnée sur un temps de travail (du candidat) estimé à 1 heure.

Constats quant à la partie juridique :

Le jury identifie deux cas de figure distincts :

- Les copies valorisées reposent sur les éléments suivants :
 - Une présentation claire, structurée et aérée des copies.
 - Une méthodologie logique et structurée pour l'analyse des documents juridiques (supposant une lecture attentive des éléments de la décision de justice).
 - Le respect des étapes du raisonnement juridique qui facilite la lecture.
 - Un effort porté de la part du candidat sur la maîtrise d'un langage courant voire soutenu.
 - Une maîtrise exemplaire du vocabulaire juridique, avec une définition et une utilisation rigoureuse de tous les termes clés.
 - Des critères supplémentaires offrant une caractérisation extrêmement détaillée de certains ou de l'ensemble des critères, incluant également une analyse approfondie des tensions entre les libertés individuelles et le pouvoir de direction.
 - Une très bonne compréhension des éléments clés de la décision, avec une réflexion du candidat allant au-delà des attendus.
 - Un problème de droit identifié et bien formulé.
 - Une argumentation rigoureuse et convaincante, qui s'appuie en outre sur des connaissances personnelles ou de la jurisprudence.

- Une prise de recul notamment sur les enjeux et les concepts implicites à questionner.
Lorsque le candidat démontre une maîtrise solide de la méthodologie juridique, notamment dans l'analyse d'un contrat et le développement d'un raisonnement juridique rigoureux, sa copie gagne considérablement en qualité.

• Les copies pénalisées présentent souvent :

- Une organisation ou structure inexistante du propos conjuguée à un manque évident de maîtrise des notions.
- Un langage trop familier, couplé à des erreurs régulières d'orthographe et de syntaxe.
- Des insuffisances manifestes dans les connaissances requises : imprécisions marquées quant aux conditions requises pour que les personnes juridiques puissent valablement contracter, qualification sommaire ou superficielle du contrat liant les parties dans le contexte des contrats de consommation, qualification inexacte des parties qui induit une mauvaise appréciation juridique de la clause, méconnaissance des conditions de la responsabilité civile, manque de distinction ou absence de distinction entre les responsabilités civiles contractuelle et extracontractuelle, absence de maîtrise des mécanismes propres au droit de la consommation, absence notable de connaissances quant à la qualification juridique d'une clause et aux effets qui en découlent.
- Un lexique employé dépourvu de terminologie juridique appropriée.
- Une compréhension erronée des termes et de la portée des clauses du contrat.
- Une mauvaise corrélation entre le contenu contractuel et les normes juridiques applicables.
- Un recours limité aux normes juridiques, accompagné d'une mauvaise utilisation des annexes fournies.
- Une faiblesse notable dans l'organisation et la construction logique du raisonnement juridique.

Conseils aux candidats

Il est essentiel de maîtriser les méthodes spécifiques à l'enseignement juridique, telles que la lecture et l'analyse de contrats, de décisions de justice ou d'articles doctrinaux. Cela implique, par exemple, l'étude approfondie de textes juridiques, y compris les arrêts de la Cour de Justice de l'Union Européenne, de la Cour d'appel et de la Cour de cassation, afin d'améliorer la compréhension des textes réglementaires et législatifs.

Il est conseillé de se plonger dans le détail des programmes de droit pour maîtriser pleinement le vocabulaire juridique et les concepts fondamentaux, en utilisant des manuels scolaires de type DCG et des revues spécialisées. Ces compétences sont spécifiquement évaluées dans les copies.

En droit, il ne faut pas négliger l'importance de la jurisprudence et des positions doctrinales dans la présentation des concepts juridiques, car la règle de droit ne se limite pas à un corpus législatif ou réglementaire.

Enfin, il est attendu des candidats qu'ils approfondissent leurs connaissances avec des manuels universitaires et qu'ils établissent une veille juridique, comme décrit dans la section « Ressources mobilisables en droit » du rapport

Éléments attendus sur le fond :

Les éléments présentés ci-après, ne constituent pas des exemples de réponses « modèles ». Il s'agit simplement d'indications d'éléments essentiels à la bonne formulation des réponses attendues.

Première question : Présenter les conditions de mise en œuvre de la responsabilité extracontractuelle.

<u>Compétence évaluée</u> : Maîtriser les savoirs disciplinaires.

Les candidats devaient mobiliser un vocabulaire juridique précis et procéder à une définition rigoureuse des notions fondamentales du sujet.

Une clarification initiale s'imposait ici : en droit, la **responsabilité** se définit comme l'obligation, pour une personne juridique, de réparer le préjudice causé à une autre personne juridique.

Il était ensuite nécessaire d'établir une **distinction entre les deux régimes distincts de la responsabilité civile** :

- la responsabilité civile contractuelle qui naît d'un fait générateur qui consiste en l'inexécution totale ou partielle des obligations prévues par un contrat (acte juridique).
- la responsabilité civile extracontractuelle qui naît d'un fait générateur indépendant de tout contrat (fait juridique).

Le **fondement traditionnel** de la responsabilité civile extracontractuelle réside dans la **faute**, entendue comme un manquement à une obligation de conduite imposée par la loi.

Ce fondement juridique se trouve dans le Code civil, notamment à l'article 1240, issu de la réforme de 2016 : *"Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer."*

Les **conditions de la responsabilité civile extracontractuelle**.

Trois conditions cumulatives doivent être réunies :

- Un fait générateur (la cause du dommage) : fait juridique dommageable qui a provoqué le dommage. Il peut être de plusieurs types : fait personnel / fait d'autrui / fait des choses.
- Un préjudice : une atteinte aux droits patrimoniaux et extrapatrimoniaux de la victime. Il doit être certain, personnel, direct, légitime.
- Un lien de causalité entre le fait générateur et le préjudice.

Évolution : la responsabilité (civile extracontractuelle) pour risque (ou objective ou de plein droit ou « sans faute ») : le développement de la vie moderne, marqué par la multiplication des activités dangereuses, techniques ou collectives, a conduit le droit à reconnaître de plus en plus souvent des cas de responsabilité sans faute, afin de mieux protéger les victimes. Le fait générateur n'est plus la faute « mais le risque ». Exemple : la responsabilité du fait des produits défectueux.

Seconde question :

Compétences évaluées : maîtriser les savoirs disciplinaires ; analyser une documentation juridique ; mobiliser le raisonnement et les méthodologies juridiques.

A. Qualifier juridiquement les parties au contrat.

Le candidat doit identifier et qualifier le **type de personnes juridiques** à l'origine de la **relation contractuelle**. Le contrat est un contrat d'abonnement.

Le candidat doit présenter :

- Les fondements juridiques (majeure) :

Une personne juridique (personne physique ou morale) est une **entité reconnue par le droit** comme **titulaire de droits et d'obligations**. Exemple : le droit de contracter.

Les **personnes juridiques** dotées de la **capacité juridique** : personnes physiques majeures non protégées ou personnes mineures émancipées / personnes morales régulièrement constituées et inscrites selon les règles prévues par la loi et représentées (exemple : personne morale de droit privé comme une société).

Article 1101 du Code civil : « **Le contrat est un accord de volontés entre deux ou plusieurs personnes, destiné à créer, modifier, transmettre ou éteindre des obligations.** »

Le **contrat de consommation** est un **contrat conclu** entre un **consommateur** (une personne physique) et un **professionnel** (une personne physique ou morale qui agit dans le cadre de son activité professionnelle), par lequel le consommateur acquiert un bien ou un service à des fins non professionnelles.

- Application au cas (mineure) :

Il s'agit d'identifier et de qualifier les deux personnes juridiques.

Le contrat est conclu entre deux personnes juridiques distinctes :

- Grégoire Mercier, **personne physique** présumée majeure et pleinement capable juridiquement (n'étant frappée d'aucune incapacité).
- Une société par Actions Simplifiée (SAS), **personne morale** de droit privé CINE VAILLANCE, régulièrement immatriculée au registre du commerce et des sociétés, représentée par son représentant légal, Alfred Douillard, personne physique.

Au sens du Code de la consommation :

- La SAS intervient en qualité de **professionnel**, dans le cadre de son activité de prestations de services dans le domaine du cinéma.
- Grégoire Mercier agit quant à lui en tant que **consommateur**, dès lors qu'il contracte à des fins personnelles relevant du domaine des loisirs, sans rapport direct avec une activité professionnelle.

B. À l'aide d'un raisonnement juridique, analyser la validité de la clause présente dans l'article 7 des Conditions Générales d'Abonnement. En déduire, sa qualification juridique.

● **Le candidat doit mobiliser les notions clés suivantes pour résoudre le cas :**

- **Contrat de consommation** : contrat conclu entre un **professionnel** et un **consommateur**, dans le cadre d'une activité professionnelle pour l'un, et à des fins non professionnelles pour l'autre (article liminaire du Code de la consommation).
- **Clause abusive** : selon l'article **L212-1**, une clause est abusive si elle crée, **au détriment du consommateur**, un **déséquilibre significatif** entre les **droits** et **obligations** des parties.
- **Clauses "noires" et "grises"** : les clauses **noires** sont abusives **de manière irréfutable** (article R.212-1) donc interdites sans preuve possible contraire. Les clauses **grises** sont **présumées** abusives (article R.212-2) donc le professionnel peut essayer de prouver qu'elles ne le sont pas dans le cas d'espèce.
- **Clause réputée non écrite** : l'article **L241-1** du Code de la consommation prévoit qu'une clause abusive est réputée **non écrite**, c'est-à-dire qu'elle est écartée **sans annuler le contrat dans son ensemble**.
- **Déséquilibre significatif** : notion centrale de l'article L212-1 → il s'agit d'un **déséquilibre juridique** (pas seulement économique) entre les droits des parties.

● **Le candidat identifie et formule le problème juridique** posé par la situation par une question d'ordre général et impersonnel.

Voici quelques exemples :

- La clause d'un contrat d'abonnement conclu entre un professionnel du cinéma et un consommateur, qui permet au professionnel de supprimer ou restreindre unilatéralement l'accès aux séances initialement promises, sans compensation pour le consommateur, peut-elle être qualifiée de clause abusive au sens du Code de la consommation ?
- La clause d'un contrat d'abonnement de cinéma, qui permet au professionnel de restreindre ou certaines séances de manière unilatérale en imposant au consommateur le paiement complet du prix, est-elle abusive au regard de l'article L212-1 du Code de la consommation ?

- Une clause contractuelle autorisant un professionnel à modifier unilatéralement les modalités d'exécution de la prestation principale, sans offrir de contrepartie au consommateur, constitue-t-elle une clause abusive au sens du Code de la consommation ?

● Le candidat doit repérer les fondements juridiques qui lui serviront de base pour son **argumentation juridique** (sa "majeure") :

Majeure (règles de droit) :

En vertu du principe de la liberté contractuelle (article 1102 du Code civil), les parties à un contrat sont libres d'en déterminer le contenu, sous réserve du respect de l'ordre public. Cette liberté permet notamment l'insertion de clauses particulières pour préciser les obligations réciproques des cocontractants.

Cependant, dans les contrats conclus entre un professionnel et un consommateur, cette liberté est encadrée par les dispositions protectrices du **Code de la consommation**, qui visent à rétablir l'équilibre contractuel au profit de la partie considérée comme faible : le consommateur.

Ainsi, **l'article L212-1 du Code de la consommation** dispose que : « Dans les contrats conclus entre professionnels et consommateurs, sont abusives les clauses qui ont pour objet ou pour effet de créer, au détriment du consommateur, un déséquilibre significatif entre les droits et obligations des parties au contrat. »

En complément, les **articles R. 212-1 et R. 212-2** du même code distinguent :

- les **clauses "grises"**, présumées abusives,
- les **clauses "noires"**, réputées abusives de manière irréfragable, c'est-à-dire interdites sans que le professionnel puisse prouver le contraire.

Parmi ces dernières figure la clause qui permet au professionnel de **modifier unilatéralement les caractéristiques essentielles de la prestation**, notamment sa durée, son prix ou son contenu.

Selon **l'article L241-1 du Code de la consommation**, une clause abusive est réputée non écrite : elle est écartée sans pour autant invalider l'ensemble du contrat.

● Le candidat **argumente quant à la résolution du cas** (sa « mineure ») en mettant en lien les éléments de droit et la situation juridique :

Mineure (faits de l'espèce) :

En l'espèce, un contrat a été conclu entre **Grégoire Mercier**, personne physique présumée majeure et juridiquement capable, agissant à des fins personnelles et de loisir, ce qui lui confère la qualité de **consommateur**, et la **SAS CINE VAILLANCE**, personne morale de droit privé régulièrement immatriculée, agissant dans le cadre de son activité professionnelle de prestations cinématographiques, ce qui en fait un **professionnel** au sens du Code de la consommation.

Ce contrat d'abonnement, conclu entre un professionnel et un consommateur, est donc soumis au régime des contrats de consommation.

La **clause 2 des Conditions Générales d'Abonnement (CGA)** prévoit que, sous réserve du paiement du prix, l'abonné bénéficie d'un **accès illimité** aux séances de cinéma, tous les jours, pour tous les films, à raison d'un billet par séance, avec un délai de 1 h 30 entre chaque.

Or, la **clause 7 des CGA** permet au professionnel de **modifier unilatéralement** les termes de cette clause 2, ce qui revient à altérer les **caractéristiques essentielles du service** rendu au consommateur.

● Le candidat, après avoir exposé la règle de droit applicable (la majeure) et l'avoir confrontée aux faits de l'espèce (la mineure), **doit impérativement conclure** :

Conclusion :

La clause 7 constitue une **clause noire**, prohibée de manière absolue en vertu des **articles R.212-1 et R.212-2** du Code de la consommation, car elle permet au professionnel de modifier unilatéralement une caractéristique essentielle de la prestation.

En effet, la société **SAS CINE VAILLANCE** se réserve contractuellement le droit :

- de **supprimer unilatéralement la prestation principale**, à savoir une séance de cinéma, dès lors qu'aucun spectateur non abonné ne s'y est inscrit,
- ou encore de **restreindre l'accès à une séance** en cas de ce qu'elle considère, de manière **discrétionnaire**, comme une « forte affluence ».

Ainsi, la SAS **s'octroie un droit unilatéral de modifier ou de supprimer la prestation promise**, tout en contraignant **Grégoire Mercier** à exécuter intégralement son obligation de paiement, **sans garantie de contrepartie équivalente**.

Cette clause crée donc un **déséquilibre significatif** entre les droits et obligations des parties, au seul bénéfice du professionnel, ce qui est expressément visé par **l'article L212-1 du Code de la consommation**.

En conséquence, cette clause est **réputée non écrite** conformément à l'article **L241-1**, et **ne peut être opposée** au consommateur. Le contrat reste valable, mais la clause litigieuse doit être écartée.

II.1.6. Les questions économiques

La série de questions économiques est indépendante des questions juridiques. Le sujet est composé de deux questions d'économie également totalement indépendantes l'une de l'autre :

- Le premier travail prend la forme d'une question de connaissances. Elle ne s'appuie sur aucun document et permet de tester les savoirs disciplinaires du candidat. Cette première question mène à un exposé de connaissances. La réponse est dimensionnée sur un temps de travail (du candidat) estimé à 30 minutes.
- Le second travail a pour objectif de vérifier les compétences de compréhension de la documentation économique ainsi que les compétences méthodologiques que l'enseignant doit transmettre aux élèves/étudiants. Ces questions s'appuient sur un document économique (tableau de données ou graphique, à l'exclusion de textes). La finalité de ces questions est d'évaluer la capacité d'analyse de documents économiques chiffrés. La réponse est dimensionnée sur un temps de travail (du candidat) estimé à 1 heure.

Constats quant à la partie économique :

Le jury identifie deux cas de figure distincts :

- Les copies valorisées reposent quant au fond, sur :
 - Une définition rigoureuse et précise de l'ensemble des notions clés du sujet.
 - L'emploi d'un vocabulaire économique riche, précis et adapté à la problématique traitée.
 - La mobilisation de concepts et mécanismes économiques complexes, en lien avec les thématiques abordées, révélant une pensée structurée, nuancée et illustrée par des exemples pertinents (données chiffrées, cas concrets, comparaisons internationales, etc.).
 - Une compréhension fine des enjeux, démontrée par la capacité du candidat à étendre et approfondir son raisonnement.
 - L'intégration de références théoriques solides, accompagnées de références complémentaires justifiées et bien exploitées.
 - Une analyse précise, enrichie de comparaisons temporelles cohérentes et bien articulées.
 - Une prise de recul pertinente, se traduisant par la capacité à questionner les notions implicites du sujet et à éclairer les enjeux profonds qu'il soulève.

D'un point de vue formel, il ressort que certains candidats tentent de structurer leur développement de manière cohérente. Les productions les plus convaincantes se distinguent par une organisation solide qui facilite la compréhension du propos, grâce à l'annonce explicite d'une démarche argumentative suivie avec rigueur jusqu'à la fin. Le jury valorise particulièrement les raisonnements bien construits, articulés autour d'une question directrice clairement identifiée.

● Les copies pénalisées présentent :

- des notions économiques essentielles absentes de toute définition, ou bien présentées de manière approximative, partielle, voire inexacte.
- une confusion entre les champs disciplinaires (économie, droit, management), notamment lorsque des concepts sont utilisés en dehors de leur cadre théorique d'origine, comme c'est le cas, par exemple, de la notion de « parties prenantes », souvent mobilisée en management mais ici appliquée à tort dans un raisonnement économique.
- une maîtrise insuffisante des raisonnements ou mécanismes économiques, qu'ils soient microéconomiques ou macroéconomiques.
- des références théoriques sans en justifier l'utilisation, ou de manière déconnectée du sujet, ce qui affaiblit la pertinence de leur propos.
- Des confusions conceptuelles importantes comme l'utilisation erronée d'indicateurs économiques, par exemple en confondant le taux directeur avec le taux d'inflation, ce qui révèle un manque de rigueur dans la compréhension des notions de base.

Une absence de neutralité mettant en avant une prise de partie politique ou idéologique en contradiction avec le respect attendu du principe de neutralité du professeur

Conseils aux candidats

Le jury rappelle aux candidats qu'il est indispensable de maîtriser les concepts et contenus économiques abordés dans les programmes et référentiels (STMG, BTS tertiaires au minimum et DGC pour les approfondissements) pour pouvoir élaborer une production correspondant aux attentes du concours.

Un exposé de connaissances argumenté repose sur la mobilisation pertinente des notions et des mécanismes présents dans les questionnements. Un nombre approprié de notions et de théories propres à l'économie doit être mobilisé à bon escient. Les noms des auteurs et des théories convoquées sont attendus de façon précise. L'exploitation de données quantitatives est également une compétence à travailler, sachant qu'elle dépasse leur simple lecture et qu'elle nécessite un retraitement par les candidats. À cette fin, les éléments de calcul doivent être précisés et les résultats explicités dans les réponses.

Il est conseillé aux candidats d'effectuer un travail de veille informationnelle, de suivre l'actualité pour pouvoir mettre leur proposition en perspective avec le contexte économique actuel.

Le ton de la conversation ou du jugement personnel est à bannir car il ne reflète pas la posture que l'on est en droit d'attendre de la part d'un futur enseignant. D'une façon plus générale, le jury invite les candidats à soigner la forme de leur copie et à utiliser un registre de langage soutenu.

Éléments attendus sur le fond :

Les éléments présentés ci-après, ne constituent pas des exemples de réponses « modèles ». Il s'agit simplement d'indications d'éléments essentiels à la bonne formulation des réponses attendues.

Question 1 : Caractériser la notion de bien commun. Montrer que ses caractéristiques sont à l'origine d'une défaillance de marché.

Compétence évaluée : maîtriser les savoirs disciplinaires.

Les définitions :

- Le candidat doit être capable de définir avec précision ce qu'est une **défaillance de marché**.
Il s'agit d'une situation dans laquelle le fonctionnement du marché ne permet pas une allocation optimale des ressources, justifiant ainsi une intervention extérieure (notamment publique).

- Le candidat identifie les **biens communs** comme un exemple typique de défaillance de marché. Il explique que le marché, laissé à lui-même, échoue à préserver durablement ces ressources, ce qui entraîne leur surexploitation.
- Le candidat doit montrer qu'il maîtrise les deux **caractéristiques essentielles du bien commun** :
 - la **rivalité** : ce qui signifie que la consommation par un agent réduit la quantité disponible pour les autres. Le candidat peut, par exemple, illustrer cela avec la ressource halieutique : plus un pêcheur prélève de poissons, moins il en reste pour les autres.
 - la **non-excluabilité** (ou non-exclusivité) : ce qui signifie que personne ne peut être empêché d'y accéder, même sans y contribuer. Le candidat doit souligner qu'il est techniquement ou économiquement difficile d'exclure des usagers.

● *Le candidat doit comprendre que le bien commun, par ses caractéristiques spécifiques (rivalité et non-excluabilité), constitue une forme de défaillance de marché. En effet, le fonctionnement du marché ne permet ni une allocation optimale de la ressource, ni sa préservation dans le temps.*

Le candidat doit maîtriser les apports théoriques essentiels à la compréhension des défaillances de marché liées aux biens communs :

Cette idée est illustrée par la célèbre expérience de pensée de Garrett Hardin dans *La Tragédie des communs* (1968). Il y décrit une situation où un pâturage est en accès libre : chaque éleveur peut y faire paître autant de bétail qu'il le souhaite. Tant que personne ne peut être exclu (non-excluabilité) et que l'usage de la ressource en diminue la quantité disponible (rivalité), chaque agent est rationnellement incité à maximiser son usage, sans tenir compte des effets négatifs sur la collectivité.

Ce comportement conduit à une surexploitation, puis à l'épuisement de la ressource, car le coût de la dégradation est partagé, alors que le bénéfice est individuel. On assiste alors à un échec du marché : la coordination par les prix est inefficace et ne permet pas de préserver le bien commun.

La référence à Adam Smith et à sa théorie de la main invisible (1776) est ici remise en question : la recherche de l'intérêt personnel ne conduit pas, dans ce cas, à l'intérêt général, mais à une issue collectivement désastreuse. Ce paradoxe est accentué par le phénomène de passager clandestin théorisé par Olson (1965) : chaque individu cherche à profiter du bien sans participer à son financement, ce qui rend difficile toute gestion collective spontanée par le marché.

Ainsi, le marché échoue à assurer une gestion durable des biens communs. Cette situation illustre pleinement une défaillance de marché, qui nécessite la mise en place de mécanismes alternatifs de régulation, tels que des règles publiques (quotas, interdictions), des incitations économiques (taxes, droits de propriété) ou encore des formes de gestion collective encadrées par des institutions (comme l'a étudié Elinor Ostrom).

Conseils aux candidats

Le jury recommande vivement aux candidats d'analyser minutieusement les verbes directeurs afin de comprendre pleinement leur signification et leur portée et avant de commencer la rédaction d'une réponse. Un travail préparatoire sur brouillon est essentiel pour structurer les idées et garantir une bonne intégration des concepts clés du sujet.

Il est également conseillé de structurer les réponses de manière cohérente, en utilisant un langage soutenu et en s'appuyant sur des connaissances précises, pertinentes, à jour, enrichies par des exemples concrets issus de l'actualité économique ou juridique, que ce soit au niveau national, européen ou international.

La connaissance approfondie des définitions et des théories économiques est fondamentale et indispensable.

Question 2 : À partir des annexes et de vos connaissances :

Compétences évaluées : maîtriser les savoirs disciplinaires ; analyser une documentation économique.

La réponse à cette question supposait que le candidat définisse les concepts et/ou précise les modalités de calcul.

A) Présenter le rôle et les instruments de la politique monétaire européenne.

La politique monétaire européenne : ce que le candidat doit maîtriser :

● **Définir clairement la politique monétaire et son cadre européen :**

Le candidat doit être capable d'expliquer que la politique monétaire regroupe les décisions prises par une **banque centrale** pour agir sur le coût et la disponibilité de la monnaie dans une économie.

Dans le cas de l'Union européenne, le candidat doit savoir que cette politique est assurée par le **Système Européen de Banques Centrales (SEBC)**, composé de la **Banque Centrale Européenne (BCE)** et des **banques centrales nationales** de tous les États membres de l'Union Européenne.

Toutefois, le rôle central revient à la BCE, en particulier pour les **pays de la zone euro**, au sein de ce qu'on appelle l'**Eurosystème**. Le candidat doit bien distinguer les pays membres de l'UE et ceux ayant adopté l'euro.

● **Comprendre et formuler le rôle de la politique monétaire :**

Le candidat soucieux de la rigueur de son propos doit veiller à bien distinguer la politique monétaire de la politique budgétaire, deux leviers économiques aux logiques et objectifs différents. Cette distinction est essentielle pour éviter toute confusion dans l'analyse et construire une argumentation précise.

Le candidat doit impérativement connaître l'objectif principal de la politique monétaire européenne : **la stabilité des prix**. Cela se traduit concrètement par une **cible d'inflation** fixée à **2 % par an**, mesurée via **l'indice des prix à la consommation harmonisé à l'échelle européenne (IPCH)**.

Le candidat doit aussi être en mesure de distinguer les deux périodes :

- **Avant 2021**, l'objectif d'inflation était défini comme un plafond (inférieur à 2 %).
- **Depuis juillet 2021**, la BCE adopte une cible **symétrique de 2 %**, c'est-à-dire qu'un écart, qu'il soit à la hausse ou à la baisse, est jugé tout aussi problématique.

Le candidat doit montrer qu'il comprend que pour atteindre cet objectif, la BCE surveille **l'évolution des prix, de la masse monétaire, et d'autres indicateurs économiques**.

● **Identifier et expliquer les instruments de politique monétaire :**

Le candidat doit savoir distinguer les **instruments conventionnels** des **instruments non conventionnels**.

- Les instruments conventionnels à connaître :

Le candidat doit maîtriser les **trois taux directeurs** utilisés par la BCE :

- Le **taux des opérations principales de refinancement** (taux auquel la BCE prête aux banques commerciales à court terme) ;
- Le **taux de prêt marginal**, utilisé pour les emprunts d'urgence d'une banque commerciale à très court terme en sollicitant la banque centrale ;
- Le **taux de la facilité de dépôt**, qui rémunère ou pénalise les dépôts des banques commerciales auprès de la banque centrale.

Le candidat doit comprendre que la modification de ces taux permet d'influencer le **comportement des banques commerciales**, et, indirectement, celui des **ménages** et des **entreprises** (via les taux d'intérêt appliqués aux crédits et aux dépôts, la consommation, l'investissement...).

Le candidat doit également connaître le rôle des **réserves obligatoires**, que les banques doivent déposer auprès des banques centrales nationales. Il faut expliquer qu'elles ont pour but de **stabiliser les taux du marché monétaire** et de créer un **besoin de liquidités** chez les banques.

- Les instruments non conventionnels à ne pas négliger :

Le candidat doit être capable de situer historiquement l'apparition des outils non conventionnels : **crise de 2008, crise des dettes souveraines, COVID-19, choc inflationniste post-2021.**

Parmi ces instruments, le candidat pouvait citer et expliquer :

- l'assouplissement quantitatif ou **quantitative easing** (rachat d'actifs pour influencer les taux longs) ;
- la **forward guidance** (communication stratégique pour influencer les anticipations des marchés) ;
- les **opérations de refinancement à long terme** (pour soutenir le crédit) ;
- les **taux de dépôt négatifs**, incitant les banques à prêter plutôt qu'à conserver leurs liquidités.

En résumé : le candidat soucieux de valoriser sa réflexion doit :

- Définir précisément le cadre **institutionnel** de la politique monétaire européenne ;
- Comprendre son **objectif central** (la stabilité des prix et l'évolution de la cible d'inflation) ;
- Savoir **distinguer et illustrer les différents instruments** utilisés par la BCE, en les **replaçant dans leur contexte historique**.

B) Analyser l'évolution de l'inflation en France.

La démarche attendue du candidat pour traiter le sujet :

- Le candidat doit d'abord définir les notions clés : *inflation, déflation, désinflation et Indice des Prix à la Consommation (IPC).*
- Il doit ensuite analyser l'évolution de l'inflation sur le long terme, en identifiant les grandes périodes (*forte inflation, désinflation, risque de déflation*).
- Enfin, le candidat doit proposer une analyse sur le court terme, en s'appuyant sur les dynamiques économiques récentes et les réponses des autorités monétaires.

● Le candidat doit maîtriser **les notions clés suivantes** : inflation, désinflation, déflation et Indice des Prix à la Consommation (IPC), afin de fonder son analyse sur des bases solides :

- **La notion d'inflation**, entendue comme une perte du pouvoir d'achat de la monnaie, se traduisant par une hausse générale et durable des prix. Il ne suffit pas que quelques prix augmentent : c'est l'ensemble des prix dans l'économie qui doit progresser.
- **La différence entre l'inflation, la désinflation et la déflation**, trois notions liées à l'évolution des prix, mais aux dynamiques bien distinctes : la désinflation correspond à un ralentissement de la hausse des prix (mais les prix continuent d'augmenter) et la déflation qui désigne une baisse durable et auto-entretenue du niveau général des prix.

- Pour analyser ces phénomènes, le candidat mobilisera l'Indice des Prix à la Consommation (IPC), calculé à partir d'un panier représentatif de biens et services consommés par les ménages. Cet indice, actualisé chaque année, permet d'évaluer la variation moyenne des prix entre deux périodes.

● **Analyse de l'inflation sur longue période :**

Le candidat peut s'appuyer sur l'annexe E1 pour illustrer l'évolution de l'inflation sur longue période.

Le candidat doit être capable de retracer les grandes phases de l'inflation en France :

- **Avant 1983**, l'inflation est forte et instable, dépassant souvent les 10 % (sauf en 1953).
- **À partir de 1983**, avec le **tournant de la rigueur**, l'État désindexe les salaires et commence à maîtriser l'inflation.
- **Depuis la création de la BCE (1998) et le passage à l'euro (2002)**, la stabilité des prix s'impose. L'inflation reste en dessous de 4 % jusqu'aux années 2020.
- **Après 2008**, le candidat doit montrer que le risque principal devient la **déflation**, malgré les politiques monétaires non conventionnelles mises en place par la BCE.

● **Analyse de l'inflation sur courte période :**

Le candidat peut s'appuyer sur les annexes E2 et E3 pour illustrer l'évolution de l'inflation sur courte période.

- Le candidat doit expliquer que la crise Covid (2020) a provoqué un choc d'offre, suivi d'un rebond de la demande, créant des tensions inflationnistes.
- La guerre en Ukraine a aggravé la hausse des prix, notamment de l'énergie et des matières premières.
- En 2022, l'inflation atteint 5,2 %, tirée par l'énergie, l'alimentaire et les biens manufacturés.
- Le candidat doit mobiliser les données : entre 1990 et 2022, + 200 % pour l'énergie contre + 10 % pour les biens manufacturés.
- La BCE réagit avec un fort resserrement monétaire.
- Depuis 2023, l'inflation ralentit : + 2,9 % en février 2024, mais est désormais portée par les services, en lien avec la hausse des salaires.

II.1.7. La question de management

Le sujet est composé :

- d'une question de réflexion qui amène le candidat à puiser dans ses connaissances pour construire une réponse structurée (structure de la discussion attendue) ;
- de quelques documents accompagnateurs permettant d'interpeller le candidat (documents théoriques, données, etc.) et de l'orienter dans sa réponse. Attention, il ne s'agit donc pas d'un corpus documentaire qui risquerait de transformer la question en « mini-synthèse ».

La question de management est la question « principale » du sujet. On estime à 2h le temps passé par un candidat sur cette question. Il s'agit plutôt d'une discussion (pour ne pas dire dissertation, car en 2h ce n'est pas possible) sur une problématique de management. La question est donc posée de façon déjà problématisée : il ne s'agit pas d'un thème pour lequel les candidats doivent eux-mêmes poser leur question, on leur pose la question à laquelle ils sont tenus de répondre.

Il n'est pas attendu des candidats qu'ils se réfèrent à une organisation particulière pour illustrer la réponse à la question posée (dans la mesure où il ne s'agit pas d'une étude de cas). Les apports théoriques supplémentaires visant à étayer la réponse amènent le jury à valoriser la copie des candidats.

Constats quant à la partie managériale :

Le jury identifie deux cas de figure distincts :

- Les copies valorisées se caractérisent par les éléments suivants :
 - Tous les termes du sujet sont définis avec rigueur et précision, le vocabulaire managérial mobilisé est riche.
 - La problématique est reformulée et le candidat lui donne un sens.
 - Des théories variées, précises et pertinentes sont mobilisées pour appuyer la démonstration : des classiques au plus récentes.
 - Des références variées, pertinentes et précises.
 - Le développement parfaitement structuré et équilibré avec une logique démonstrative très convaincante.
 - La réponse du candidat est particulièrement exhaustive et s'inscrit dans une logique démonstrative pertinente.
 - Les auteurs ont été nommés et leurs théories utilisées et non juste citées.
 - Une capacité à illustrer les théories avec des cas concrets d'entreprises.
- Les copies pénalisées présentent souvent :
 - Aucune référence à des pratiques managériales concrètes ou alors les références se limitent à des expériences historiques (ex : expérience d'Hawthorne de Mayo).
 - Des réponses sans argument. Pour rappel un exemple n'est pas un argument. Il faut expliquer, démontrer via des concepts et des théories.
 - Une réflexion plutôt philosophique ou personnelle sans réelle réflexion managériale sur la notion de motivation.
 - L'absence de présentation d'auteurs pertinents par rapport au sujet alors que les théories fondamentales sont présentes dans les annexes.
 - L'absence de présentation de pratiques managériales et de concepts clé.
 - Des développements trop souvent très courts, très peu d'auteurs mobilisés, et une paraphrase des documents. Peu d'efforts de reformulation de la problématique.
 - Des paraphrases de document.
 - Une méconnaissance des attendus de forme minimum pour valoriser une réflexion structurée.

Sur la forme

Il est nécessaire d'organiser les propos avec une introduction, un corps structuré, la plupart du temps en deux parties, et une conclusion. Les idées sont présentées d'une manière assez logique et sont plutôt bien illustrées par des exemples concrets.

Quels sont les points précis qui ont permis de valoriser les copies ?

- Une réflexion managériale structurée avec une réelle volonté de démonstration.
- Un ensemble agréable à lire en raison de la fluidité du propos et de la présence d'un fil conducteur qui correspond au plan annoncé.
- Des auteurs et concepts bien mobilisés avec une structure clairement identifiée, (parfois des auteurs sont cités mais sans aucun rapport avec le sujet, cela pose problème).

Sur le fond

Les candidats négligent la phase d'analyse d'un sujet avant de débiter une argumentation, si bien qu'ils oublient complètement, pour la plupart des copies, la définition des termes du sujet, l'explication, la réflexion autour des axes à développer. Il est nécessaire de définir les termes essentiels du sujet. Cette étape préalable à toute réflexion est déterminante pour la qualité de la copie. Les membres du jury regrettent de trouver très souvent des copies dans lesquelles la problématique est paraphrasée, le sujet n'est pas suffisamment questionné, les termes ne sont pas confrontés et cela conduit à un traitement superficiel du sujet. Les candidats restent donc à la surface du sujet sans

réellement le creuser, sans en cerner les contours et ils passent à côté du niveau de réflexion attendu. De nombreuses copies n'ont pas de fil conducteur.

Le jury regrette que les candidats ne mobilisent pas davantage d'auteurs ni ne fassent réellement de liens avec des exemples concrets d'entreprises. Le sujet était classique et permettait l'illustration des propos avec des exemples d'entreprises.

Les copies qui ont été valorisées sont celles qui ont su construire une réponse structurée et argumentée à l'aide de théories et d'exemples bien choisis, qui témoignent de la maîtrise des compétences méthodologiques et des notions attendues. Le sujet comportait le terme « actuels », il était donc essentiel de centrer la problématique sur la période présente.

Conseils aux candidats

Il est impératif de se préparer tant sur le fond que sur la forme.

Tout d'abord, la maîtrise de la méthodologie d'analyse et de lecture d'un sujet permet de cerner les attendus, de questionner les concepts, de définir un plan qui répond à une problématique qui servira de fil conducteur. Il s'agit là d'un véritable exercice intellectuel auquel les candidats doivent se préparer.

Ensuite, la maîtrise des concepts, théories et connaissances scientifiques permet d'alimenter ce sujet et de répondre de la manière la plus complète à la problématique posée. Il s'agit là de travailler les auteurs, les théories de manière approfondie et non superficielle. Il est également important d'alimenter le sujet en exemples adaptés. Pour cela, les candidats peuvent se servir de leur expérience professionnelle ou les lectures de thèmes d'actualité.

Rappel des principes de base d'une argumentation rédigée

L'argumentation n'est pas un seul exposé de connaissances. Il s'agit d'abord de répondre à une question posée en étayant sa réponse (ses arguments) par des concepts scientifiques et des exemples concrets probants. L'argumentation n'est pas non plus l'expression d'une opinion brute et non fondée. Le propos doit faire montre de recul, de nuance et savoir utiliser les connaissances disciplinaires au service des idées. L'argumentation est une réflexion.

Points de vigilance pour une argumentation rédigée

1. Repérer la portée des termes de la problématique posée et circonscrire les enjeux sous-jacents.
2. Établir un fil directeur donnant un sens à l'ensemble des propos.
3. Construire un plan et le respecter dans le développement rédigé.
4. Articuler son argumentation en prévoyant des transitions entre parties et sous parties.
5. Éviter qu'à l'intérieur des différentes parties le propos ne se perde en détails et digressions.
6. Conclure de manière concise en répondant à la question problématisée posée.

Éléments attendus sur le fond :

Les éléments présentés ci-après, ne constituent pas des exemples de réponses « modèles ». Il s'agit simplement d'indications d'éléments essentiels à la bonne formulation des réponses attendues.

Question de management : Motivation et démotivation des ressources humaines : quels enjeux actuels pour les entreprises ?

Compétences évaluées : maîtriser les savoirs disciplinaires ; identifier et mesurer les enjeux de la problématique posée ; argumenter.

Conseils aux candidats

Même si la question est problématisée, on n'en attend pas moins une prise de hauteur de la part des candidats. La problématique résulte de la mise en tension des termes du sujet en vue de trouver une structure cohérente.

Plusieurs questionnements se posent autour de cette problématique.

La problématique n'est pas nécessairement formalisée de manière explicite et interrogative (elle peut être déduite de la structure et/ou des arguments utilisés). Elle peut être reformulée pour lui donner du sens et faire émerger **un fil conducteur**. A minima, **elle doit identifier les enjeux** nommés dans le sujet.

Définitions et discussion des termes du sujet :

- **Motivation** : issue du latin « *movere* » (se mettre en mouvement), la motivation est un « *processus qui active, oriente, dynamise et maintient le comportement des individus vers la réalisation d'objectifs attendus* » (**ROUSSEL, 2000**). Pour **THEVENET (1992)**, la motivation est « *cette force irrésistible qui vous pousse à travailler* ». Ce concept de motivation permet de « *décrire les forces internes [qui proviennent de l'intérieur de l'être humain] et/ou externes [qui proviennent de son environnement] produisant le déclenchement, la direction, l'intensité et la persistance du comportement* » (**VALLERAND et THILL, 1993**).

La motivation peut être distinguée de la satisfaction qui est un état émotionnel résultant de la correspondance entre ce que la personne attend de son travail et ce qu'elle en retire effectivement.

- **Démotivation** : baisse significative ou absence d'engagement et d'énergie dans le cadre du travail, résultant de facteurs intrinsèques ou extrinsèques. Pour **DECI et RYAN (2000)**, la démotivation est un état dans lequel un individu n'a ni l'envie ni l'intention d'agir, souvent lié à un sentiment d'incompétence ou de manque de contrôle. Elle peut aussi être le signe de conditions organisationnelles inadéquates, d'un manque de reconnaissance, ou encore de conflits entre des objectifs personnels et professionnels.

- **Entreprise** : organisation économique et sociale qui mobilise des ressources pour produire des biens ou des services destinés à satisfaire des besoins sur un marché.

Enjeux du sujet :

Toute entreprise en recherche de performance doit pouvoir compter sur des ressources humaines motivées car la motivation présente de nombreux avantages : plus d'implication de la part des salariés dans le travail, meilleure acceptation des contraintes de l'organisation, ou encore réduction de l'absentéisme et du turnover qui permet de préserver les savoir-faire.

Or, ce qui était susceptible de motiver les salariés de la génération X (personnes nées entre 1965 et 1980) peut être substantiellement différent de ce qui motive les nouvelles générations de salariés (génération Y née entre 1981 et 1996 et génération Z née entre 1997 et 2010), ce qui suppose pour l'entreprise d'adapter ses leviers motivationnels. En outre, au cours de la dernière décennie, la France a connu une nette diminution de son taux de chômage, passant de 10,5 % au deuxième trimestre 2015 à 7,4 % au troisième trimestre 2024. Cette évolution a engendré des tensions sur le marché du travail, notamment dans les métiers les plus exigeants (*exemples : employé polyvalent de la restauration, aide à domicile, aide-soignant...*), où des pénuries de main-d'œuvre se font sentir. Parallèlement, le pouvoir de négociation des travailleurs s'est accru, ces derniers adoptant des critères plus stricts avant d'accepter un emploi.

Exemples de problématiques :

-**Dans quelle mesure la gestion de la motivation et de la démotivation des ressources humaines constitue-t-elle un levier crucial pour la performance des entreprises contemporaines ?**

-**En quoi la prise en compte de la motivation des ressources humaines est-elle devenue indispensable pour les entreprises aujourd'hui ?**

-**Pourquoi et comment les entreprises doivent-elles aujourd'hui repenser leur approche face à la motivation et à la démotivation des ressources humaines ?**

Le **développement** est composé de deux (ou trois) parties équilibrées, chacune structurée en sous-parties qui s'enchaînent dans une logique démonstrative. Les séquences argumentatives peuvent comporter : la présence explicite d'une idée reliée au sujet, la présence d'explication(s) pour la défendre, la présence d'une illustration.

Exemple de plan :

I – Les dangers croissants liés à la démotivation des ressources humaines

A) À court terme, la démotivation des ressources humaines provoque des conséquences opérationnelles préoccupantes

B) À long terme, la démotivation des ressources humaines expose l'entreprise à des risques stratégiques majeurs

II – L'importance d'agir pour motiver les ressources humaines dans les entreprises d'aujourd'hui

A) Les leviers de motivation traditionnels demeurent essentiels pour maintenir l'engagement

B) Les nouvelles attentes des ressources humaines nécessitent de nouveaux leviers motivationnels

Conseils aux candidats

Les objectifs de l'épreuve requièrent la construction d'une argumentation structurée. Par conséquent, on attendra une copie présentant :

- une introduction avec une accroche, les définitions essentielles, la problématique ;
- un développement correspondant au sujet avec des parties distinctes ;
- une conclusion ;
- une expression écrite (syntaxe et orthographe) et une présentation satisfaisante.

Les candidats gagneront à enrichir leur argumentation de références précises aux théories et auteurs mobilisables pour répondre à la question posée. Il ne s'agit pas en revanche de transformer les éléments de réponse en catalogue mais d'utiliser avec pertinence les auteurs et/ou théories dans l'argumentation proposée.

II.1.8. Repères bibliographiques pour les connaissances fondamentales en management, économie et droit

Cette liste ne constitue pas une liste exhaustive des attendus en termes de références. Elle vise à encourager les candidats à travailler les savoirs académiques afin d'acquérir les bases fondamentales à l'enseignement de l'économie et de la gestion.

Ressources mobilisables en droit (*liste non exhaustive*)

- Les manuels universitaires (Litec, Lamy, Mémentos Dalloz, Sirey, etc.) sont des sources utiles à la maîtrise des savoirs juridiques. De nombreux éditeurs proposent des sites sur lesquelles l'information est actualisée.
- Sites officiels peuvent également être consultés régulièrement dans le cadre de la préparation au concours :
 - <https://www.legifrance.gouv.fr/>
 - <https://www.service-public.fr/>
 - <https://www.courdecassation.fr/>
 - www.travail-emploi.gouv.fr
 - <http://vosdroits.servicespublic.fr>
 - www.economie.gouv.fr/dgccrf
 - <http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>
- Revues hebdomadaires ou mensuelles du Jurisclasseur (LexisNexis), par exemples : contrats, concurrence, consommation.
- Revues Dalloz : Droit des sociétés, Droit du travail, Droit de l'Union Européenne.
- Lexique des termes juridiques 2019-2020, Serge Guinchard et Thierry Debard, Éditions Dalloz, 27ème édition.
- Droit du travail, François Duquesne, Mémento LMD, Éditions Gualino (privilégier la dernière édition, actualisée toutes les années) : relations individuelles et collectives de travail. 14ème édition en 2019.
- Droit du travail, E. Peskine, C. Wolmack, LGDJ.
- Contrats civils et commerciaux, François Collart-Dutilleul, Philippe Delebecque, Dalloz.
- Droit de la propriété intellectuelle, propriété littéraire et artistique, propriété industrielle, droit international, P. Tafforeau, Gualino éditeur.
- Droit des obligations, Corine Renault-Brahinsky, Mémento LMD, Éditions Gualino (privilégier la dernière édition, actualisée toutes les années) : 15ème édition en 2019. Intègre la réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations (loi de ratification du 20 avril 2018).

- Droit des obligations, B. Fages, LGDJ.
- Droit des sociétés et des groupes, Jean-Marc Moulin, Mémento LMD, Éditions Gualino (privilégier la dernière édition, actualisée toutes les années) : 12ème édition en 2019.
- Droit des sociétés, A. Constantin, Mémento Dalloz.
- Droit commercial et des affaires, Michel Menjucq, Mémento LMD, Éditions Gualino (privilégier la dernière édition, actualisée toutes les années) : 11ème édition en 2019.
- Droit de la consommation, J. Calais-Auloy et F. Steinmetz, Précis Dalloz.
- Droit de la concurrence interne et communautaire, M. Malaurie-Vignal, Sirey.
- Droit des entreprises en difficulté, Laetitia Antonin-Cochin et Laurence-Caroline Henry, Mémento LMD, Éditions Gualino (privilégier la dernière édition, actualisée toutes les années) : 1ère édition en 2018.

Ressources mobilisables en économie (*liste non exhaustive*)

- Notions fondamentales d'économie, Michel Bialès, Rémy Leurion, JL Rivaud – Éditions Foucher.
- Précis d'économie, Emmanuel Combe, Éditions PUF, 15^{ème} édition, 2019.
- Lexique d'économie, Ahmed Silem, Éditions Dalloz, 15ème édition.
- Histoire de la pensée économique, Henri Denis, Éditions PUF – Quadrige, 2016.
- Histoire des faits économiques contemporains, Maurice Niveau et Yves Crozet, Éditions PUF – Quadrige, 2016.
- Les 1001 notions de l'économie - À l'usage des candidats aux examens et aux concours - Éditions PUF – 2016.
- Théories économiques, M. Montoussé, éd. Bréal.
- Économie politique : 1. Concepts de base et comptabilité nationale, 2. Microéconomie, 3. Macroéconomie, J. Généreux, coll. Les fondamentaux, éd. Hachette Supérieur.
- Principes de l'économie, G.Mankiw, éd. De Boeck.
- Microéconomie de l'emploi, M.Sabatier, Lesueur, éd. De Boeck.
- Économie et mondialisation, JP Allegret, P.Le Merrer, Ed De Boeck.
- Économie politique contemporaine, Barel E., Beaux C., Kesler E., Sichel O., éd. Armand Colin.
- Politique économique, Bénassy-Quéré A., Coeuré B., Jacquet P., Pisani-Ferry J., éd. De Boeck.
- Histoire des pensées économiques : les fondateurs / les contemporains, collection dirigée par A. Gélédan-Synthèse, éd. Sirey).
- Micro-économie, Abraham-Frois G.- éd. Economica.
- Les grandes questions d'économie et de finances internationales, F. Lemoine, P. Madies, T. Madies, éd. De Boeck.
- Économie contemporaine, Analyse et diagnostics, Lecaillon J-D. et al., éd. De Boeck.
- Histoire des faits économiques, Brasseul J., coll. U, éd. Armand Colin.
- Monnaie et financement de l'économie, M. Delaplace, éd. Dunod.
- Sites : Il est conseillé d'actualiser les indicateurs chiffrés grâce à des sites tels que celui de l'INSEE, de l'OCDE, etc. :
 - <http://www.cae.gouv.fr> (conseil d'analyse économique)
 - <http://www.ladocumentationfrancaise.fr> (abonnement gratuit à la lettre)
 - <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports/presentation>.
 - <http://www.alternatives-economiques.fr>
 - <http://www.insee.fr>
 - <http://www.ocde.org>
 - http://europa.eu/index_fr.htm
 - <http://www.ofce.sciences-po.fr> (observatoire français de conjoncture économique)
- Revues - Les Cahiers français - Problèmes économiques - Reflets et perspectives de la vie économique - Revue économique - Regards croisés sur l'économie - L'économie politique - Alternatives économiques, etc.

Ressources mobilisables en management (*liste non exhaustive*)

- Théorie des organisations : Sophie Landrieux-Kartochian – Editions Broché
- Notions fondamentales de management, Michel Scaramuzza, Michel Darbelet, Laurent Izard – Éditions Foucher.
- Management, l'essentiel des concepts et pratiques, S. Robbins, D. DeCenzo, Éditions Pearson Education.
- Le Management, fondements et renouvellements, Éditions Sciences Humaines.

- DCG 7 Management - Manuel – Réforme expertise comptable 2019-2020, Morgane Le Breton, Kévin Herlem, Sabine Separi, Éditions Dunod.
- Les théories de l'organisation et de l'entreprise : DECF, prépa CAPET, Agreg, Clotilde Marques - Éditions Ellipses.
- Éléments d'analyse économique de la firme, Jean-Paul Maréchal – PU de Rennes.
- Introduction à la gestion des entreprises, Alain Desreumaux, Éditions Armand Colin.
- Théorie des organisations, Alain Desreumaux, Éditions EMS ; Collection : Les essentiels de la gestion.
- Le management : voyage au centre des organisations, H. Mintzberg, Éditions Eyrolles.
- Structure et dynamique des organisations, H. Mintzberg ; Éditions d'organisation.
- Revues - Économie & Management - Revue française de gestion - Enjeux les Echos – La Tribune – revue Recherches en Sciences de gestion – RIHME – Revue Management Avenir, etc.
- Sites :
 - <http://www.aunege.org/>
 - <https://www.fnege.org/>
 - www.institut-entreprise.fr
 - www.iae-france.fr
 - www.lamaisondumanagement.com

Ressources transversales mobilisables en économie, droit et management :

- Économie de la firme-monde, Pouvoir, régime de gouvernement et régulation - Virgile Chassagnon, Éditions de Boeck Supérieur.
- Les théories économiques de l'entreprise - Bernard Baudry et Virgile Chassagnon, Éditions La Découverte.
- L'économie institutionnelle - Bernard Chavance, Éditions La Découverte.
- L'économie des organisations - Claude Ménard, Éditions La Découverte.
- La performance juridique : pour une vision moderne du droit dans l'entreprise - Christophe Collard et Christophe Requilly, Éditions Lgdj.
- Décider avec les parties prenantes, approches d'une nouvelle théorie de la société civile - Maria Bonnafous-Boucher et Yvon Pesqueux, Éditions La Découverte.

II.2. Composition de l'épreuve disciplinaire appliquée, option « marketing »

II.2.1. Rappel de la définition et du programme de l'épreuve

Durée de l'épreuve : cinq heures ; coefficient 2.

Cette épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence pédagogique sur la thématique proposée en exploitant de façon critique et argumentée un dossier documentaire fourni.

Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

L'épreuve disciplinaire appliquée est adossée à des programmes qui définissent les compétences exigées et les connaissances essentielles que doivent acquérir les candidats aux concours de recrutement de personnels du second degré.

Pour l'épreuve disciplinaire appliquée option marketing, ils comportent :

- Les programmes de spécialités du cycle terminal de la série sciences et technologies du management de la gestion dans la spécialité « mercatique », traités au niveau M1 ;
- Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans les référentiels des BTS « management commercial opérationnel », « négociation et digitalisation de la relation client », « commerce international » traités au niveau M1.

Les textes législatifs et réglementaires de référence sont ceux en vigueur au 31 décembre de l'année précédant celle du concours.

Lorsqu'il est fait référence à des programmes du second degré, il s'agit de ceux en vigueur au 1er janvier de l'année du concours.

II.2.2. Éléments statistiques portant sur l'épreuve disciplinaire appliquée 2025

Nombre de copies	423	Médiane	08/20
En dessous de la moyenne	239	Note la plus basse	0,5/20
Au-dessus de la moyenne	184	Note la plus haute	17/20
Moyenne	8,21	Écart type	3,3

Notes éliminatoires

Pour les épreuves d'admissibilité, une note égale ou inférieure à 05/20 est éliminatoire.

Le jury a été très vigilant dans l'attribution des notes en ne positionnant à 05 et en dessous que les copies qui présentaient de graves lacunes dans les aptitudes didactiques et pédagogiques et une totale méconnaissance des spécificités de la section de technicien supérieur Commerce International.

II.2.3. Présentation du sujet

Le candidat doit proposer une séquence pédagogique relative à l'enseignement du bloc 3 : Participer au développement commercial international (DCI) dont il a la charge, en Section de Technicien Supérieur « Commerce International ».

Il doit concevoir et organiser une séquence pédagogique centrée sur la compétence : « Analyser et synthétiser les informations sur un marché cible ».

Dans cet objectif, le candidat doit mobiliser ses connaissances, sélectionner des ressources au sein du corpus documentaire mis à sa disposition et, le cas échéant, proposer une ou plusieurs ressources complémentaires.

II.2.3.1. Conception, organisation d'une séquence pédagogique et justification des choix didactiques

Le candidat doit indiquer les objectifs de la séquence proposée ainsi que son positionnement dans son enseignement (progression, prérequis, transversalités...).

Cette séquence doit être structurée en plusieurs séances. Pour chacune d'entre elles, le candidat est invité à préciser :

- les objectifs spécifiques ;
- la durée prévue ;
- les situations d'apprentissage comportant le questionnement et les réponses attendues ;
- les ressources exploitées et leur transposition didactique ;
- les contenus à transmettre ;
- les situations d'évaluation.

À l'issue de la construction de sa séquence, le candidat doit présenter une analyse réflexive justifiant ses choix et explicitant sa démarche de didactisation. Le candidat doit veiller à préciser la transposition didactique des ressources retenues et doit justifier la mobilisation des divers apports scientifiques nécessaires.

En dehors de l'extrait du référentiel et du contexte dans lequel cette séquence doit se réaliser, les candidats ont accès à 15 ressources dans le sujet proposé à la session 2025 : articles de presse spécialisée, extraits de site web, données chiffrées internationales, extraits d'articles internationaux, ressources graphiques etc.

II.2.3.2. Modalités d'évaluation

Les candidats sont évalués par niveau de maîtrise des compétences didactiques et pédagogiques à mobiliser.

Compétences évaluées ¹
○ Critère(s) d'évaluation
Connaître les processus d'apprentissage
○ Exposé des objectifs de la séquence
○ Positionnement de la séquence dans la progression
○ Identification des prérequis nécessaires aux apprentissages visés
Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
○ Maîtrise des concepts disciplinaires mobilisés pour la séquence
○ Mise en évidence des transversalités
○ Argumentation du choix des ressources et pertinence de leur exploitation au regard des objectifs identifiés
○ Pertinence de la justification des choix didactiques et pédagogiques opérés
○ Mise en œuvre de la démarche de didactisation et analyse réflexive
Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
○ Pertinence du découpage en différentes séances et estimation réaliste de leurs durées
○ Exposé des attendus du travail demandé aux élèves ou étudiants
Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
○ Identification des obstacles cognitifs
Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves
○ Modalités d'évaluation de la séquence

¹ Extraites du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation
https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm?cid_bo=73066

Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
○ Mobiliser un vocabulaire adapté à la discipline et au public visé
Maîtriser la langue française à des fins de communication
○ Rédiger en respectant les règles syntaxiques
○ Structurer de manière appropriée le propos

II.2.3.3. Premiers constats sur les copies

Sur le sujet proposé cette année, le jury a relevé des propositions de séquences pertinentes qui démontraient la maîtrise des savoirs disciplinaires et de leur didactique.

Ces propositions démontraient :

- une volonté de positionner la séquence dans un parcours de formation (place dans la progression, prérequis, transversalités) ;
- une maîtrise des spécificités liées à l'enseignement en STS ;
- une maîtrise des concepts disciplinaires et de la démarche didactique ;
- une exploitation pertinente et justifiée des documents du corpus ;
- une proposition de ressources complémentaires pour que puissent être atteints les objectifs identifiés ;
- un fil conducteur cohérent qui facilite la compréhension de la proposition et qui permet de mieux appréhender la logique et l'articulation des activités proposées ;
- une proposition de didactisation aboutie via la mise en situation de l'étudiant (contexte professionnel posé) et des missions rédigées clairement ;
- une justification pertinente des choix pédagogiques et didactiques opérés.
- une préparation manifeste, avec une volonté d'adopter une démarche justifiée par une analyse réflexive.

Néanmoins, des axes d'amélioration demeurent.

- La connaissance des processus d'apprentissage

Le candidat doit prendre conscience que la séquence sur laquelle il lui est proposé de réfléchir s'inscrit dans une stratégie de formation qui nécessite planification, progressivité et interactions entre les différents enseignements. Cette structure est souvent appliquée de manière rigide, sans adaptation à la problématique spécifique posée cette année. L'exploitation d'un cadre préconstruit et sans réflexion approfondie sur la transposition pour construire la compétence visée limite considérablement la pertinence et la cohérence des propositions avancées. Elle ne peut être réfléchie et construite ou articulée « en vase clos ». En cela, il est nécessaire qu'il s'interroge sur le positionnement temporel et didactique de la séquence dans la progression pédagogique. Ainsi, cela devrait lui permettre de cibler plus facilement les prérequis, les transversalités et les objectifs opérationnels de la séquence qui prendrait alors tout son sens et gagnerait en pertinence.

- La distinction entre didactique et pédagogie

Il n'est pas ici attendu du candidat qu'il pense l'organisation du groupe classe et/ou qu'il explicite des méthodes et outils d'animation. Son objectif est d'exposer la réflexion qui a été la sienne dans l'exploitation du corpus proposé pour qu'il puisse, en point d'appui du travail demandé, permettre aux étudiants de construire et maîtriser la(les) compétence(s) visée(s).

Le corpus documentaire intègre des ressources qui visent un large champ d'étude. Les objectifs de la séquence identifiés, le candidat devra donc faire des choix qu'il lui faudra clairement expliciter : quelles ressources (non modifiées, modifiées et/ou complétées ou non exploitées), pour quel travail ? Il devra démontrer la pertinence de cette association ressources/travail pour atteindre l'objectif visé.

La justification des documents mobilisés et modifiés par une explication claire sur leurs intérêts et leurs valeurs ajoutées dans la construction des compétences donne du sens à la démarche didactique.

S'agissant d'une section de technicien supérieur, il serait opportun que le candidat fasse un lien avec l'expérience des étudiants en entreprise et qu'il envisage d'intégrer dans sa séquence les apprentissages issus des périodes de stage.

La démarche didactique opérée par le candidat ne pourra prendre tout son sens que s'il l'intègre dans un contexte professionnel problématisé. Celui-ci devra être en lien direct avec le référentiel qui fixe les conditions d'exercice et donc l'environnement de travail à produire au sein duquel les étudiants seront amenés à construire leurs compétences. Le candidat devra s'efforcer de créer une situation professionnelle pour donner du sens aux apprentissages et optimiser le mode de fonctionnement.

Libre au candidat, dans sa présentation de séquence, de faire un focus sur le contenu d'une séance donnée. Les choix didactiques et pédagogiques du candidat doivent être clairement présentés, puis justifiés et argumentés.

Le vocabulaire pédagogique doit être maîtrisé, afin de garantir la transmission des savoirs et l'acquisition de la (des) compétence(s) visée(s).

- Une proposition de démarche adaptée à la construction d'une compétence

Une compétence correspond à un geste métier, elle n'est donc pas une notion. La construire nécessite de mobiliser des savoirs mais les posséder n'est pas gage de maîtrise de la compétence notamment dans les conditions d'exercice fixées au référentiel.

S'agissant de la compétence qui était à construire : « **Analyser et synthétiser les informations sur un marché cible** », à l'issue de la séquence proposée par le candidat, les étudiants devaient être capables de :

- Analyser l'environnement du marché et de ses tendances ;
- Identifier les opportunités, les contraintes et risques du marché cible ;
- Évaluer la qualité de l'information produite ;
- Synthétiser et exploiter cette information pour la prise de décision.

Si l'on schématise :



Le candidat devra donc, avant de penser sa séquence et initier sa démarche didactique, identifier les attendus selon qu'il est amené à réfléchir sur un référentiel ou un programme. Cela devrait lui permettre de cibler, avec davantage de pertinence, les objectifs pédagogiques et de ne pas s'inscrire dans une proposition hors sujet.

Avec cette approche, la séquence devient l'environnement de travail au sein duquel les étudiants vont construire la compétence visée. Les missions / activités problématisées qui leur seront confiées seront donc progressives (technique et autonomie de réalisation dans une logique spiralaire) en suivant une corrélation logique au fil des séances. La construction de la compétence s'inscrit dans un parcours auquel il faut impérativement donner du sens. Sa maîtrise pourra, quant à elle, être évaluée en transposant la mise en œuvre de cette compétence dans un autre environnement de travail. Ainsi, le candidat devra démontrer sa capacité à proposer des activités cohérentes au regard des objectifs définis en suivant une démarche pédagogique, accompagnée d'une analyse approfondie sur le corpus documentaire. Dans cette logique il serait apprécié que le candidat propose un questionnement destiné aux étudiants.

- La considération de tous les éléments attendus

Il est attendu du candidat qu'il explicite les situations d'évaluation associées à la séquence proposée et qu'il en identifie les objectifs. **Les évaluations ne prennent sens que si elles ont un intérêt dans le processus d'apprentissage.** Le recours, quasi systématique, aux QCM ne permet pas d'évaluer la construction et/ou la maîtrise d'une compétence.

En outre, le candidat ne peut se contenter d'évoquer la diversité des élèves/étudiants et les éventuels obstacles cognitifs. Il doit impérativement l'intégrer dans sa réflexion pour opérer à une différenciation pédagogique. Il faut ajuster les défis cognitifs en fonction du public cible et du contexte de la séquence didactique suggérée.

- Une démarche de didactisation aboutie

De nombreux candidats ont utilisé la totalité des ressources documentaires, sans sélection, ni justification.

Une démarche de didactisation débute par une sélection justifiée de certaines ressources, qui aideront le candidat à construire sa séquence composée de plusieurs séances. Il ne semble pas pertinent de sélectionner et de justifier de manière linéaire toutes les ressources documentaires, mais seulement celles utiles à la construction de sa séquence pédagogique.

Ce n'est qu'après cette sélection que le travail de didactisation des ressources peut avoir lieu.

Didactiser un support, c'est le rendre approprié à l'enseignement, et cela, aussi bien sur le fond que sur la forme. Pour rendre possible l'exploitation par les étudiants des ressources, Le candidat peut trouver, ci-après, des pistes possibles de didactisation :

- contextualisation en s'appuyant sur une problématique réelle ou plausible d'entreprise ;
- sélection d'un ou plusieurs paragraphe(s) ;
- Fusion de plusieurs ressources pour tout ou partie ;
- suppression de partie d'une ressource trop longue ou redondante ;
- explication de vocabulaire technique et professionnel ;
- ajout de fiche méthodologique ou fiche savoirs lors de l'interprétation d'un graphique...

Dans le cadre d'une démarche de didactisation, il convient donc d'argumenter et de justifier le choix des documents retenus, puis de les exploiter avec pertinence au regard des objectifs de la séquence.

II.2.3.4 Proposition (piste) de traitement du sujet

La séquence à suivre n'est qu'une proposition. Elle est la résultante de choix opérés par les auteurs parmi tout le champ des possibles. Les auteurs ont fait le choix de structurer leur séquence sur un seul marché cible « Japon ». Cependant, une proposition de séquence pouvait aussi porter sur la comparaison de deux marchés cibles « Japon et Corée du Sud ».

Quels que soient les choix de traitement, la séquence doit prendre obligatoirement appui sur l'extrait du référentiel du diplôme (Annexe 1) qui fixe les conditions d'exercice dans lesquelles les compétences doivent être mises en œuvre.

Tableau conceptuel de la séquence

Tableau conceptuel de la séquence	
Parcours de formation	Section de technicien supérieur <u>C</u> ommerce <u>I</u> nternational
Diplôme concerné	BTS CI
Bloc de compétences visé	Bloc n° 3 : Participer au développement commercial international
Compétence ciblée	Analyser et synthétiser les informations sur un marché cible - Analyser les données sur un marché cible et déterminer les principales tendances - Repérer les opportunités, les contraintes et risques du marché cible - Synthétiser l'information
Critères d'évaluation de la maîtrise de la compétence	☒ Pertinence de l'analyse de l'environnement du marché et de ses tendances ☒ Identifier les opportunités, les contraintes et risques du marché cible ☒ Qualité de l'information produite ☒ Synthétiser et exploiter cette information pour la prise de décision
Place dans la progression	1 ^{ère} année ou 2 ^{ème} année de formation (En début d'année)

Durée prévue	3 séances de 4h00 soit 12h00		
Prérequis	- Collecter les données clients/fournisseurs - Mettre à jour et enrichir les données - Exploiter des bases de données - Partager l'information commerciale - Connaissances de base en socio- économique et en marketing		
Transversalités	Bloc 1 : Développement de la relation commerciale dans un environnement interculturel - Exploiter les données clients/fournisseurs - Gérer la relation commerciale internationale - Communiquer en français et en anglais dans des contextes interculturels Bloc 2 : Mettre en œuvre des opérations internationales - Compétence : Organiser, contrôler et suivre la réalisation d'un contrat international CEJM : <u>C</u>ulture <u>É</u>conomique <u>J</u>uridique et <u>M</u>anagériale - Les relations entre l'entreprise et son environnement - RGPD		
Savoirs associés	Enjeux Internationaux : · Cartographie mondiale · Grandes zones géopolitiques, économiques et leurs évolutions · Conflits, opportunités et risques internationaux · Enjeux environnementaux Veille : · Principes et enjeux de l'intelligence économique · Spécificités de la veille internationale · Qualité de l'information · Techniques de recherche d'informations Stratégie d'internationalisation : · Processus et stratégie de développement à l'international · Critères de sélection des marchés · Matrice de sélection des marchés Marché cible : · Environnement micro et macro d'un marché cible · Composantes d'un marché en termes d'offre · Composantes d'un marché en termes de demande · Principales tendances du marché et statistiques descriptives		
Obstacles cognitifs éventuels	Obstacles pédagogiques : · Possibles difficultés pour certains étudiants de travailler en groupe · Possibilité que les étudiants ne réussissent pas à donner du sens aux missions à réaliser · Possibilité de l'hétérogénéité des niveaux des étudiants. Nécessité d'accompagner les étudiants à construire un cadrage instruit. · Vérifier la répartition équitable des tâches entre les membres du groupe. · Construire des groupes homogènes pour permettre un accompagnement et une remédiation ciblée et utile à tous les membres du groupe. Obstacles didactiques : · Complexité de l'information : difficulté conceptuelle relative au volume des données quantitatives et qualitatives. · Difficultés relatives à la présentation de données sous différentes formalisations : textes, graphiques, tableaux... Nécessité de proposer une méthode de traitement de l'information · Proposer un outil associé à la méthode (ex : carte heuristique, matrice de classement...) · Construire une fiche ressource pour donner du sens aux savoirs, une méthodologie...		
Séances associées	Séance 1 Réaliser le positionnement de l'entreprise support du contexte	Séance 2 Repérer les opportunités, les contraintes et risques (finaliser l'étude pays et	Séance 3 Évaluer le potentiel du marché cible (pour finaliser l'étude sectorielle)

	Identifier les caractéristiques qualitatives de la demande du marché cible (cœur de cible et comportement)	initier une étude sectorielle)	Caractériser l'environnement concurrentiel
	Mission 1 - Réaliser le positionnement de l'entreprise support contexte (gamme, stratégie de prix et de distribution	Mission 1 - Évaluer les flux, leur dynamisme et leur évolution	Mission 1 – Cibler la clientèle potentielle et le nombre
	Mission 2 - Commencer l'étude de marché	Mission 2 - Identifier et évaluer les contraintes réglementaires relatives à nos produits	Mission 2 – Calculer le CA des soins pour la peau (cœur de gamme)
	Mission 3 – Dresser le profil client du marché cible (fréquence d'achat, motifs de satisfaction /Attentes / Besoin..., Comportement et motivations d'achat, Facteurs d'influence...	Mission 3 – Évaluer la sécurité du marché cible selon les critères précis et normés (transparence des transactions, pouvoir des actionnaires...)	Mission 3 – Réaliser un mapping de positionnement concurrentiel selon plusieurs critères au regard du marché cible -Recenser les concurrents potentiels, leurs forces et faiblesses
Prolongement envisageable	Mise en lien avec l'épreuve E6 (CCF) et les périodes de stage		
Environnement de travail problématisé de la séquence	Fondée dans les années 90, CAUDALIE est une marque qui se positionne sur le marché des soins de la peau haut de gamme, plus précisément dans le secteur de la cosmétique de luxe. Caudalie a réussi à se démarquer en mettant en avant son engagement pour des produits de qualité, tout en offrant une expérience client premium, tant dans ses produits que dans sa communication. Ainsi, ces dernières années, elle a connu une forte croissance, en grande partie grâce à son image de marque soignée, associée au savoir-faire « à la française ». Cette image de qualité lui a permis de bâtir un capital client élevé et d'assurer une distribution exclusive. Depuis deux ans, la marque a fait ses premiers pas en Amérique du Nord, où elle bénéficie d'une communication virale efficace via les réseaux sociaux. La demande pour ses produits est en croissance constante et l'entreprise, avec une stratégie d'écémage justifiée par de lourds investissements en recherche et développement, souhaite désormais étendre sa présence sur d'autres marchés. Après l'Amérique du Nord, l'Asie, et en particulier le Japon, apparaît comme un marché stratégique à conquérir. Toutefois, le défi est de taille : l'entreprise doit évaluer les opportunités et les risques liés à une expansion sur le marché japonais. Elle souhaite analyser la pertinence de cette expansion, en tenant compte de son modèle de distribution exclusive, de la concurrence locale, de la demande potentielle et de la capacité à s'adapter à un marché culturellement distinct tout en maintenant son positionnement haut de gamme. Durant votre période de stage, vous êtes mobilisés pour participer à ce projet et avez pour objectif de sélectionner, traiter et analyser les informations nécessaires à la prise de décision concernant l'opportunité de se déployer sur le marché japonais tout en assurant la cohérence avec la stratégie de marque et en garantissant une croissance maîtrisée. Pour y parvenir, il est indispensable : - d'avoir une connaissance précise du marché de la cosmétique mondiale et identifier les caractéristiques qualitatives et quantitatives de la demande du marché cible; - de repérer les opportunités, les contraintes et les risques du marché ; - de synthétiser et exploiter les informations pour permettre la prise de décision.		

Avoir une vision d'ensemble de la séquence (organisation globale du parcours de construction de la compétence, fil conducteur, identification précise des objectifs...) peut permettre d'analyser, avec davantage d'efficacité, les opportunités offertes par le corpus documentaire pour exploiter avec pertinence les ressources qui le composent en fonction des objectifs à atteindre.

Après une première lecture du corpus, choix est fait (sans qu'il soit exclusif) pour cette proposition de didactisation de ne centrer la réflexion que sur un seul marché cible, le marché japonais.

Ce choix permet alors de retirer toutes les ressources du corpus qui ne concerneraient pas le marché cible. Ainsi, les ressources 5, 8, 10 et 15 ne seront pas exploitées.

Dans cette même logique, seules ne seront conservées, sur les ressources 6, 12 et 13, les données relatives au marché japonais.

Tableau synoptique de l'exploitation envisageable des ressources du corpus documentaire			
Annexe n°	Titre	Exploitation possible pour construire la compétence visée	Proposition de didactisation
2	Beauté et Cosmétique – Statistiques mondiales	<u>Séance 1 - Mission 1</u> ⇒ Contextualiser la séquence et/ou les séances - Poids économique mondial du marché des cosmétiques et son évolution - Les principaux marchés - Les tendances des consommateurs	- Ajouter une ressource sur le positionnement et la stratégie de la marque support du contexte et quelques données générales sur le marché - Conserver au sein de la Ressource 2 le graphique de l'évolution des ventes mondiales, le tableau des marchés nationaux les plus importants et la partie sur les tendances des consommateurs pourra être exploitée pour la mission 3 de la séance 1.
3	Export : vers une année 2022 record pour les cosmétiques français ?	<u>Séance 1 – Mission 1</u> ⇒ Contextualiser la séquence - La performance des entreprises françaises du secteur des cosmétiques sur le marché mondial	- Conserver uniquement les informations à caractère général et non les informations entrées sur une zone géographique
4	Flux économique et commerciaux entre la France et le Japon	<u>Séance 2 – Mission 1</u> ⇒ Évaluer les flux, leur dynamisme et leur évolution - les échanges commerciaux entre la France et le Japon : valorisation, dynamique et causes des évolutions	- Ressource conservée dans sa totalité
6	Offre de cosmétiques au Japon et en Corée du sud	<u>Séance 3 – Mission 1</u> ⇒ Évaluer le potentiel du marché cible	- Ne conserver que les informations relatives au marché japonais.

		- Poids du marché des cosmétiques et évolution - Segmentation du marché - Importations japonaises de cosmétiques selon les types de produits et leurs provenances <u>Séance 3 – Mission 3</u> ⇒ Évaluer la pression concurrentielle - PDM respective des différents offreurs	
7	Profil du consommateur au Japon	<u>Séance 1 – Mission 3</u> ⇒ Caractérisation quantitative de la demande - Caractéristiques démographiques du Japon - Spécificités des différentes générations	- Ressource conservée en totalité - Ajouter un document présentant les différentes générations et leurs spécificités
9	Principales tendances du marché cosmétique au Japon	<u>Séance 1 – Mission 3</u> ⇒ Caractérisation qualitative de la demande - Spécificités des différentes générations	- Ressource conservée en totalité
11	Fiche réglementaire Cosmétiques Japon	<u>Séance 2 – Mission 2</u> ⇒ Identifier et évaluer les contraintes réglementaires relatives à nos produits	- Ressource conservée en totalité
12	Répartition de la population japonaise (et coréenne) par tranche d'âge.	<u>Séance 3 – Mission 1</u> ⇒ Évaluer le potentiel du marché cible - Nombre de client potentiel - Poids respectif des différentes cibles	- Supprimer les données démographiques de la Corée du sud
13	Données statistiques pays	<u>Séance 1 – Mission 2</u> ⇒ Caractérisation de la performance économique du marché cible - Indicateurs de performance économique pour le Japon : PIB – Dépenses – Chômage – Salaire...	- Supprimer les données démographiques de la Corée du sud - Sélectionner les agrégats les plus significatifs de la performance de l'économie japonaise.
14	Comparatif des risques Japon (et Corée)	<u>Séance 2 – Mission 3</u> ⇒ Évaluer la sécurité du marché cible selon les critères précis et normés (transparence des transactions, pouvoir des actionnaires...)	- Ne conserver uniquement que les informations <u>COFACE</u> relatives au Japon

		- Repérage et caractérisation du niveau des risques Pays et de l'environnement des affaires - Repérage des atouts et des faiblesses du marché cible	
16	En 2023, (re)découvrez le marché des cosmétiques au Japon et à Taïwan	<u>Séance 1 – Mission 2</u> ⇨ Caractérisation du marché des cosmétiques au Japon	- Ne conserver que les informations relatives au marché japonais

L'intérêt de ce tableau synoptique est :

- d'évaluer la corrélation entre le contenu des ressources et la compétence à construire ;
- d'identifier les ressources pertinentes ;
- d'identifier les axes de traitement des ressources (fusion, modifications, transpositions – tableaux/graphiques...) ;
- d'identifier les éléments manquants et indispensables à la construction de la compétence ;
- collecter, créer les ressources complémentaires nécessaires ;
- créer, proposer des fiches ressources sur les savoirs associés...

II.2.4. Observations et conseils des membres du jury concernant l'épreuve disciplinaire appliquée

II.2.4.1. Conseils généraux

Pour réussir cette épreuve, le candidat doit :

- Analyser et s'approprier les programmes des classes de première et terminale STMG ainsi que les référentiels des BTS du secteur commercial² notamment pour en comprendre les enjeux spécifiques en termes d'approches didactique et pédagogique.
- Lire attentivement les ressources pour appréhender et s'imprégner de l'environnement marketing du sujet afin de mieux construire la séquence ;
- Prendre du recul pour mieux cerner les enjeux du sujet et ainsi mieux définir les objectifs pédagogiques de la séquence en prenant appui sur le corpus documentaire pour éviter le hors sujet ;
- Apprendre à gérer son temps afin de couvrir la totalité des travaux demandés. Il s'agit notamment d'accorder toute sa place à l'analyse réflexive qui permet de justifier ses choix et d'expliquer sa démarche de didactisation. Pour cela, le jury conseille fortement aux candidats de se former aux enjeux didactiques et pédagogiques et de s'entraîner, plusieurs fois et sur différents sujets (*différents niveaux : programmes STMG et référentiels de STS*) ;
- Repérer les ressources nécessaires à une étude approfondie. Il convient d'exploiter la documentation jointe en sélectionnant les informations pertinentes et le cas échéant en les adaptant ;
- Proposer des situations d'apprentissage construites et cohérentes autour d'un environnement de contextualisation ;
- Montrer la prise en compte des obstacles cognitifs et des différents profils (*niveaux des élèves de STMG et des étudiants en STS*) dans sa démarche de didactisation et sa démarche pédagogique ;
- Approfondir, justifier, argumenter les propositions et notamment les choix didactiques et pédagogiques ;
- Démontrer une maîtrise des concepts disciplinaires autour des prérequis et notions mobilisés dans le champ du programme ou du référentiel ;
- Rédiger avec rigueur et soigner l'expression écrite, la syntaxe, la grammaire et la graphie, prérequis

² BTS Management Commercial Opérationnel - MCO, Négociation Digitalisation Relation Client - NDRC et Commerce international - CI

indispensables au métier d'enseignant.

II.2.4.2. Conseils portant sur la forme

Les candidats doivent s'efforcer de suivre les conseils suivants :

- Proposer un plan pour structurer la réflexion et présenter la séquence. Une introduction est souhaitable pour poser le contexte et le mettre en tension avec les attendus didactiques et pédagogiques de l'épreuve. Si elle doit rester succincte, elle aura le mérite de cadrer la réflexion et guider le candidat dans ses développements. Une conclusion peut être ajoutée, permettant ainsi un recul global sur la séquence ;
- Soigner la présentation de la copie (aérer la copie, numérotter les pages et les questions clairement, éviter les ratures et les traits à main levée) ;
- Écrire lisiblement ;
- Proscrire la paraphrase même si quelques citations présentées entre des guillemets peuvent être opportunes (il sera essentiel de citer les sources de ces extraits) ;
- Éviter le jargon scientifique qui tente de dissimuler les lacunes en expertise disciplinaire. Le but n'est pas de rédiger un essai pédagogique, mais plutôt de formuler une proposition tangible et applicable en classe ;
- Soigner l'orthographe et la syntaxe (éviter les abréviations, expliquer les acronymes ou sigles, favoriser un style concis, rédiger des phrases complètes, utiliser un registre de langage soigné) ;
- Structurer les propos, les différentes parties de la composition, et ce, de manière apparente, en mettant en évidence les éléments essentiels du raisonnement (soulignement des mots clés, présentation sous forme de tableau, titres et sous-titres, puces, etc.) ;
- Recourir à l'usage de tableaux si cela est nécessaire à la structuration du propos mais sans en abuser, au risque de rendre difficile la lecture, de rendre le travail trop superficiel et de perdre le fil conducteur du raisonnement ;
- Proscrire le style "dissertation" qui est peu adapté dans ce type d'exercice où il est nécessaire pour le candidat de guider le plus possible le jury dans sa lecture. Il est conseillé d'alterner les modes de présentation du raisonnement pour fluidifier la compréhension.

II.2.4.3. Conseils portant sur le fond

L'épreuve requiert la présentation d'une séquence pédagogique, exploitant de façon critique et argumentée un corpus documentaire fourni. Les candidats doivent donc proposer à la fois des éléments de réflexion didactique et d'exploitation pédagogique sur le niveau d'enseignement et la discipline proposés dans le sujet.

Concernant la démarche didactique, les candidats doivent utiliser à bon escient le contexte organisationnel et l'extrait de programme ou de référentiel pour :

- Développer une contextualisation en lien avec l'extrait du programme STMG ou du référentiel STS proposé qui doit faciliter la mise en situation des apprenants ainsi que leurs réponses au questionnaire ;
- Définir des objectifs disciplinaires et pédagogiques qui seront développés tout au long de la proposition de la séquence ;
- Présenter les prérequis nécessaires, la place dans la progression, leur(s) modalité(s) d'évaluation ainsi que les transversalités envisagées. Ces transversalités peuvent être liées au champ disciplinaire marketing ou transdisciplinaires avec les autres disciplines comme les matières générales ;
- Planifier la séquence afin de prendre en compte les contraintes de temps. Ce travail peut permettre au candidat de mesurer le réalisme de sa proposition. L'insertion dans une progression globale et le découpage en séances doivent aussi permettre d'assurer la cohésion de l'ensemble de l'enseignement visé et ainsi de démontrer la maîtrise du programme/référentiel à exploiter ;

- Adopter une méthodologie de travail de la séquence adaptée à la pédagogie à mettre en œuvre dans chaque filière (STMG ou STS). Il convient de mettre en activité les apprenants en engageant leur réflexion, avec un niveau adapté au public visé. Les mises en activité doivent être réalistes, justifiées et argumentées, notamment par les modalités de travail envisagées, la ou les production(s) attendue(s) ;
- Sélectionner et adapter les ressources proposées dans le corpus documentaire en justifiant les choix opérés. Une réflexion des candidats est attendue sur le choix effectué parmi les ressources fournies. Le candidat doit faire preuve de recul et réaliser une analyse critique, pour expliquer en quoi la ressource sélectionnée sert le propos et la construction de la séquence. La réflexion du candidat sur l'exploitation de tout ou partie de la ressource durant la séquence est appréciée par le jury ;
- Construire un questionnement cohérent en fonction du nombre d'activités proposées à l'apprenant en ayant toujours à l'esprit la démarche choisie et les objectifs visés. L'utilisation de verbes d'action et la progressivité des consignes doivent être favorisées pour démontrer au jury une certaine maîtrise du questionnement ;
- Définir les modalités et formes de synthèse en fonction des capacités ou compétences visées et des notions à maîtriser. La proposition de traces écrites doit permettre aux apprenants de suivre leur progression et faciliter les évaluations, intermédiaires ou en fin de séquence ;
- Formuler des propositions d'évaluation concrètes et adaptées aux objectifs de formation et en justifier l'intérêt. Des liens peuvent être faits entre les pratiques d'évaluation mises en œuvre et l'évaluation certificative, le cas échéant. Les évaluations sommatives peuvent s'inscrire également dans le projet d'évaluation de l'établissement ;
- Envisager d'éventuelles situations de remédiation, dans la proposition de séquence, en se fondant sur la réalité des apprentissages.
- Parce que l'épreuve est une « épreuve disciplinaire appliquée », il est attendu du candidat, qu'il mette en évidence, dans sa copie la maîtrise des concepts disciplinaires liés aux programmes et aux référentiels.

En conclusion

La réussite de cette épreuve nécessite des connaissances solides dans le domaine du management des organisations, des sciences de gestion et plus particulièrement du marketing. Il convient à ce titre de discerner les champs disciplinaires liés à la démarche marketing et ceux liés à la démarche du management stratégique.

Par ailleurs, la dimension didactique et pédagogique doit être présente à toutes les étapes de la démarche de construction de séquence. Cette dimension didactique et pédagogique se traduit par la clarté des explications, la cohérence des argumentations, la progressivité des notions abordées. Il est essentiel que les candidats s'approprient pleinement les attendus de l'épreuve, en s'appuyant sur les programmes, référentiels et les rapports de jury.

L'épreuve ne se limite pas à une description d'activités, mais exige une réflexion didactique rigoureuse, contextualisée, et articulée autour des capacités et des compétences.

La démarche didactique propre à la STS doit être explicitement mise en œuvre : contextualisation, choix et exploitation des documents, formulation de missions, et construction d'évaluations adaptées aux étudiants de niveau bac+2. La maîtrise des savoirs disciplinaires est également primordiale ; les concepts du commerce international doivent être intégrés de manière pertinente pour structurer les apprentissages.

En outre, les objectifs pédagogiques doivent être clairs, précis et reliés aux compétences travaillées. La progression des séances doit être construite de façon cohérente et logique.

Enfin, la qualité de l'expression écrite doit faire l'objet d'une attention particulière. La rigueur de la langue (orthographe, syntaxe, vocabulaire professionnel) est une exigence incontournable dans toute production de nature professionnelle et évaluative.

Une préparation sérieuse passe par l'appropriation des démarches spécifiques à l'enseignement technologique, dont l'étude de cas d'entreprises est une composante importante. Elle suppose des capacités de transposition des situations vécues ou observées en entreprise dans le domaine de la formation initiale ou continue.

Eu égard au format (5 h) et aux attendus de cette épreuve, le jury souligne qu'une préparation rigoureuse aux spécificités de cet exercice est indispensable.

III.1. L'épreuve d'entretien avec le jury

III.1.1. Rappel de la définition de l'entretien et de son déroulement

L'épreuve d'entretien avec le jury est l'une des deux épreuves d'admission.

Elle consiste en un entretien avec le jury décrit à l'article 8 de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.

« L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

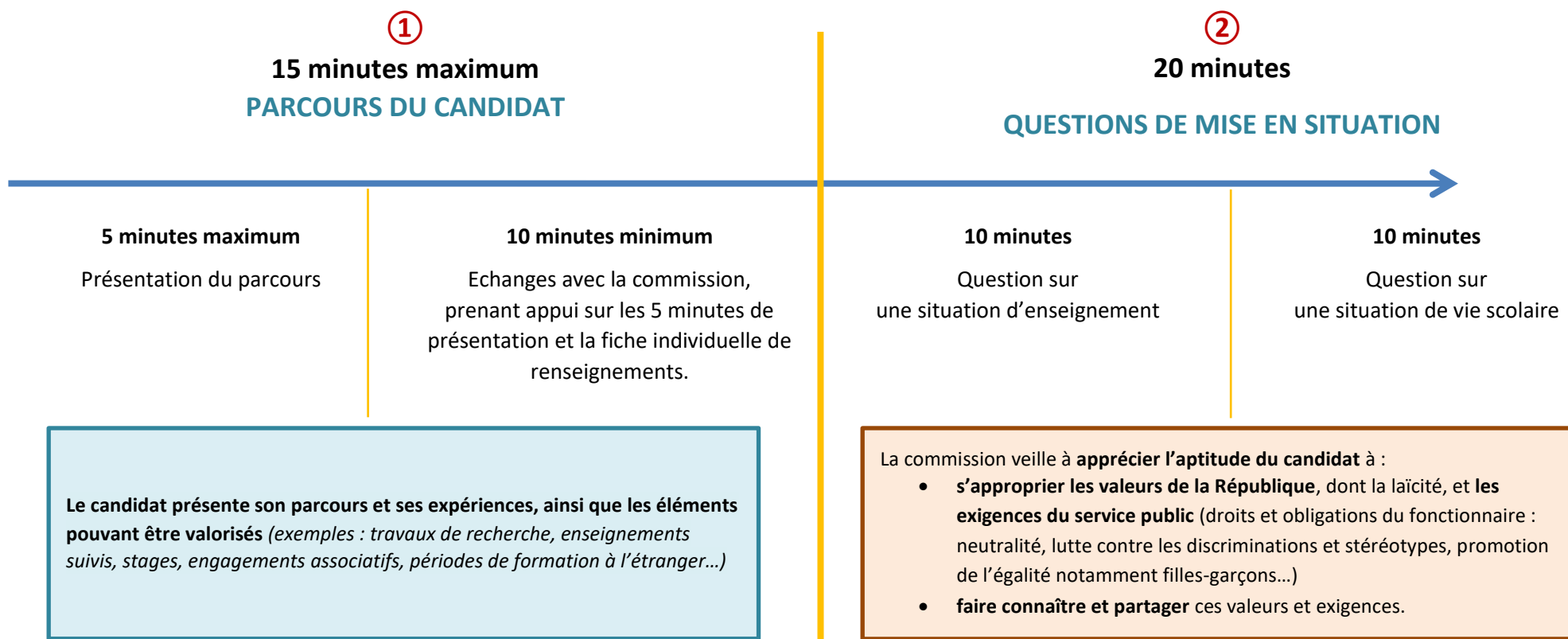
[...] Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture. »

Déroulement de l'épreuve d'entretien avec le jury.

- Coefficient 3
- Note sur 20
 - ➔ Note éliminatoire : 0/20
- Évaluation globale
- Pas de temps de préparation

En amont de l'épreuve, les candidats admissibles aux concours externes et aux troisièmes concours du CAPET (public et privé) établissent une **fiche individuelle de renseignement (non évaluée)**. Cette fiche doit être transmise au jury. **Toute fiche transmise hors délai entraîne l'élimination du candidat.**

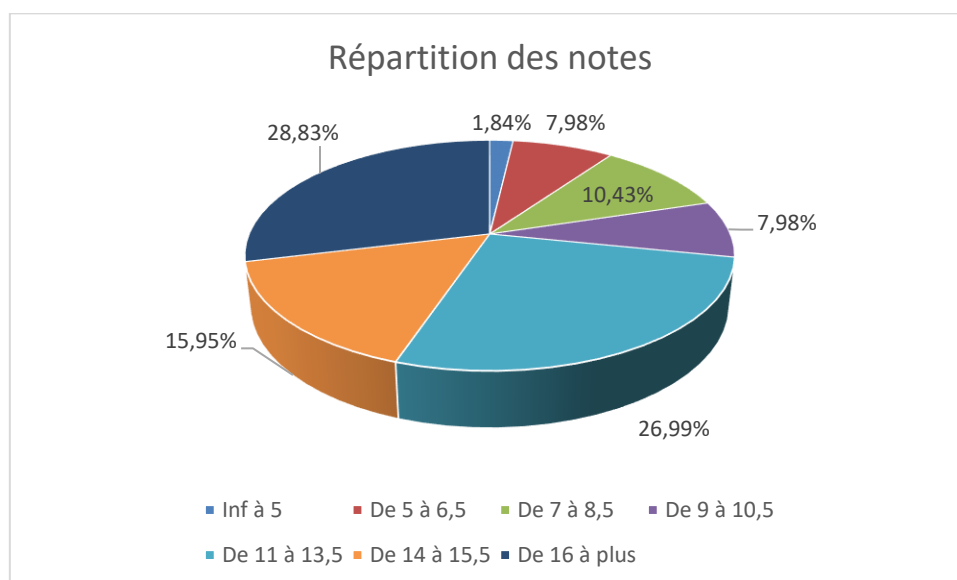
35 minutes, découpées en deux grandes parties :



III.1.2 Éléments statistiques portant sur la session 2025.

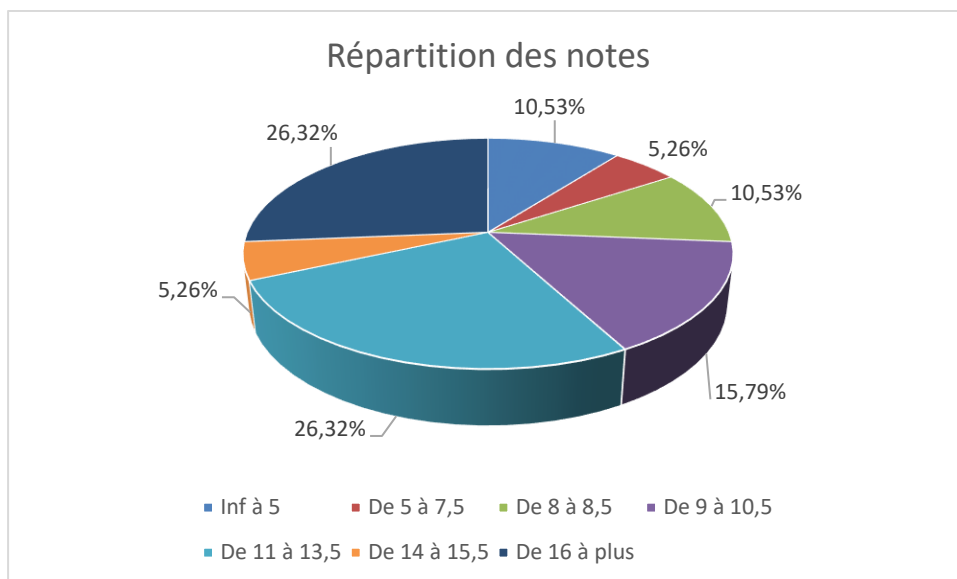
Concernant le Capet / Cafep

Nombre total de candidats présents	208
Nombre de notes égales ou supérieures à 10	129
Note minimale	03/20
Note moyenne	12,99
Note maximale	20/20
Écart-type	4,34



Concernant le 3^{ème} concours

Nombre total de candidats présents	19
Nombre de notes égales ou supérieures à 10	12
Note minimale	03/20
Note moyenne	11,84/20
Note maximale	20/20
Écart-type	4,96



III.1.3. Analyse des prestations des candidats

Lors de l'entretien avec le jury, les candidats qui ont obtenu moins de 9 ne sont pas parvenus à démontrer leur capacité à se projeter dans le métier. Par ailleurs, concernant leurs prestations, les membres de jury ont effectué les constats suivants, souvent cumulatifs.

Présentation du parcours

- Le parcours professionnel est souvent énoncé de manière descriptive, sans mise en perspective des compétences acquises et transférables au métier d'enseignant.
- L'organisation du propos par le candidat ne lui permet pas d'exposer ses expériences les plus significatives au regard du concours dans les 5 minutes imparties.

Échanges avec la commission

- Cet entretien ne permet pas toujours de faire émerger les compétences construites dans l'optique du concours et révèle une difficulté du candidat à expliciter ses motivations.
- Les programmes officiels, enjeux et épreuves certificatives de la série technologiques STMG sont souvent méconnus ; cette série est quelquefois confondue avec la voie professionnelle.
- Des réponses parfois trop longues qui ne sont pas forcément signes de qualité et qui sont susceptibles d'empêcher le jury de poser les questions qui valoriseront le candidat.

Mise en situation d'enseignement

- Le candidat entre directement dans les pistes de solutions, sans analyse ni prise de recul par rapport au contexte.
- Le lien entre le sujet et l'aspect pédagogique de la situation n'est pas établi.
- Les principes et/ou valeurs de la République inhérent(e)s à la mise en situation ne sont pas énoncé(e)s ou sont juste réitéré(e)s.

Mise en situation de vie scolaire

Le candidat :

- Énumère une multitude d'acteurs sans comprendre leurs rôles respectifs et leur articulation ;
- Réduit systématiquement l'analyse à la référence aux trois éléments constitutifs de la devise républicaine

En conclusion,

Les prestations insuffisantes voire très insuffisantes s'avèrent confuses, suscitant des relances nombreuses. Les réponses ne permettent pas d'identifier les compétences transférables, les motivations, la capacité d'analyse ou encore la conscience qu'a le candidat de la dimension collective du métier.

A contrario, les candidats qui ont le mieux réussi cette épreuve ont mûri leur réflexion et se projettent dans le métier d'enseignant en économie-gestion. Les membres de jury ont plus particulièrement souligné les points de satisfaction suivants :

Présentation du parcours

- Le candidat adopte une présentation par compétences, qui permet de lier ses expériences au référentiel métier de l'enseignant.
- Le discours est sincère, spontané et respecte le temps imparti.

Échanges avec la commission

- L'entretien est optimisé grâce à l'écoute active, ce qui permet au candidat de démontrer sa capacité à se projeter dans la réalité du métier.
- Celui-ci privilégie les réponses courtes et pertinentes.

Mise en situation d'enseignement

- La situation d'enseignement est correctement analysée et diagnostiquée. Le candidat propose un traitement en plusieurs temps (dans l'immédiat puis par la suite).
- Les meilleurs candidats ajoutent une dimension collective à leur réponse, ainsi qu'un traitement global de la situation (autres élèves de la classe, protagonistes secondaires...).

Mise en situation de vie scolaire

- Le candidat s'inscrit dans une dimension collective, à l'échelle de la communauté éducative ;
- Les meilleurs candidats vont au-delà de la simple connaissance du système éducatif en maîtrisant acteurs (internes et externes), instances et dispositifs (PHARe, projet d'évaluation de l'établissement, etc.) ;
- En effet, ils se saisissent de la situation et ne cherchent pas à y appliquer une « solution clé en main ». Ils démontrent qu'ils ont mené une réflexion approfondie avant d'aborder les préconisations.

III.1.4. Conseils des membres du jury concernant l'épreuve d'entretien

- La préparation de l'entretien par les candidats

De manière générale, les candidats se sont préparés à l'entretien avec sérieux.

Le candidat doit mettre à profit sa présentation pour mettre en perspective :

- les compétences et expériences pertinentes de son parcours en lien avec le métier d'enseignant ;

- les éléments réglementaires relatifs au métier d'enseignant ainsi qu'à l'institution.

Il est donc indispensable de construire sa présentation en lien avec le référentiel métier ainsi qu'avec les grands repères réglementaires.

Il revient au candidat de démontrer sa volonté de se placer dans une démarche de formation tout au long de la vie. Il est donc inutile de masquer (ou pire d'ignorer) ses lacunes ou axes de progression. Même si le temps limité de présentation n'est pas propice au développement de cette démarche, il est néanmoins pertinent de l'évoquer afin de permettre au jury d'y revenir durant l'entretien.

- Le déroulement de la première partie de l'entretien avec le jury

Les cinq minutes de présentation du parcours

Cette partie permet au candidat de mettre en évidence les compétences acquises lors du parcours et identifiées comme importantes car transférables au métier d'enseignant. Celles-ci peuvent être académiques, professionnelles, associatives ou sportives. Il s'agit également pour le candidat de mettre en évidence ses motivations.

Pour ce faire, le candidat est invité à sortir d'une simple narration de son parcours. Il doit :

- faire preuve de recul réflexif sur ce parcours,
- prendre appui sur celui-ci pour motiver son choix de se présenter au concours.

La sélection des éléments du parcours que le candidat a choisi de présenter doit être intéressante et hiérarchisée.

Il n'y a pas de parcours-type. Le candidat doit l'appréhender avec lucidité lorsque celui-ci ne le conduisait pas forcément au métier d'enseignant.

Pour rappel, il est utile de se référer au cadre réglementaire et au référentiel, mais ces derniers devront alors être maîtrisés avec une certaine prise de recul pour structurer l'intervention.

Les 10 minutes d'échanges avec la commission

Cette deuxième partie permet de prolonger l'exposé initial. Il s'agit d'échanges qui permettent d'approfondir une expérience, une compétence (voire de l'illustrer) pour ensuite la projeter dans le métier d'enseignant notamment en voie technologique.

Le candidat qui aura réussi à mettre ses compétences en évidence lors de sa présentation pourra ainsi mieux les développer. Le candidat qui ne serait pas parvenu à expliciter ses compétences lors de l'étape précédente pourra le faire, guidé par les questions du jury.

Celui-ci cherche à évaluer la capacité du candidat à réfléchir sur son parcours, sa motivation et son aptitude à se projeter dans le métier.

Le jury conseille aux candidats de s'attacher à la qualité de l'échange et de se préparer à le convaincre de son intérêt à devenir enseignant.

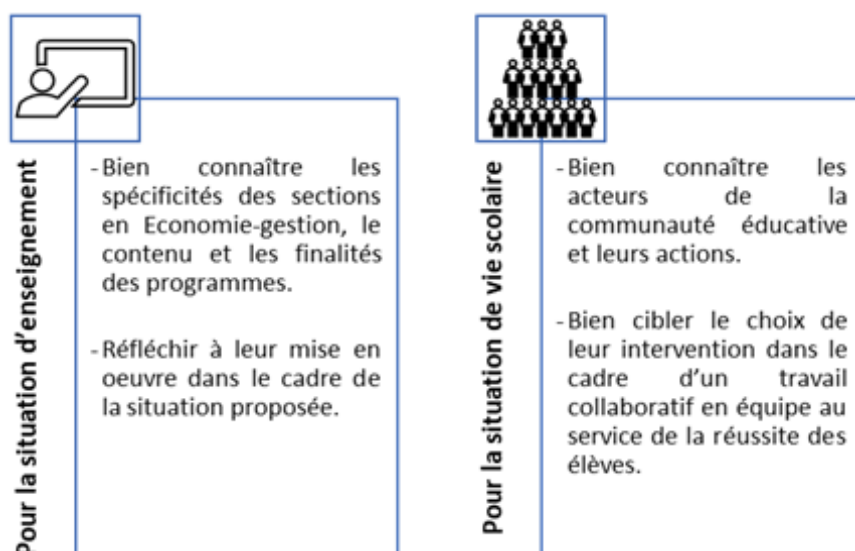
Les réponses devront être pertinentes, authentiques et en lien avec le parcours professionnel. Des réponses récitées ou « hors-sol » desserviront le candidat.

Les mises en situation (d'enseignement et de vie scolaire)

Le thème des mises en situation est en lien direct avec :

- les droits et obligations des fonctionnaires,
- les exigences du service public de l'éducation, notamment la nécessité de « faire acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité et de favoriser la coopération entre les élèves » ,
- les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité, l'indivisibilité, la laïcité, la démocratie, la justice sociale, le respect de toutes les croyances.

Spécificités selon la nature de la mise en situation :



Le jury rappelle au candidat qu'aucun temps de préparation ne peut être octroyé pour traiter cette mise en situation. Cependant, le candidat peut prendre en note les éléments phares des situations exposées par le jury sur les feuilles mises à disposition et reformuler les questions du jury pour en comprendre le but.

Le jury n'attend pas une solution « clé en main » mais teste les réflexes ainsi que la réflexion et la prise de recul du candidat. Il appréciera l'importance accordée à l'équipe pédagogique dans la solution apportée, dès lors qu'elle est pertinente et ciblée.

La situation de vie scolaire porte davantage sur les réflexes du travail en équipe avec la communauté éducative. L'enjeu n'est pas de travailler « avec » mais « ensemble ». Là encore, le jury n'attend pas une boîte à outils répartissant les rôles des uns et des autres au sein de la communauté éducative. Mobiliser untel ou untel, expliciter son rôle est une étape importante mais non suffisante.

Conseils aux candidats

Le suivi d'une préparation au concours est largement conseillé, que celle-ci soit effectuée au sein des académies ou dans les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Master MEEF). En effet, les candidats qui ont réalisé les meilleures prestations ne semblent pas étonnés par le déroulement et le contenu de l'entretien.

Ils ont une bonne maîtrise des références au référentiel métier de l'enseignant et au cadre juridique du système éducatif et de l'action éducative. Ils font une présentation non stéréotypée de leur parcours et proposent une méthodologie rigoureuse de traitement des deux situations.

Il est vivement recommandé de faire un stage d'observation en établissement pour observer des situations d'enseignement et échanger avec les acteurs de la communauté éducative. Les candidats de l'Éducation nationale peuvent, à bon escient, tirer profit de leur expérience.

Pour l'ensemble de l'entretien avec le jury dans le cadre des mises en situation :

Les candidats doivent *préparer la forme et le fond de l'entretien*. Les réponses standardisées, peu approfondies, non structurées ou encore généralistes sont à bannir.

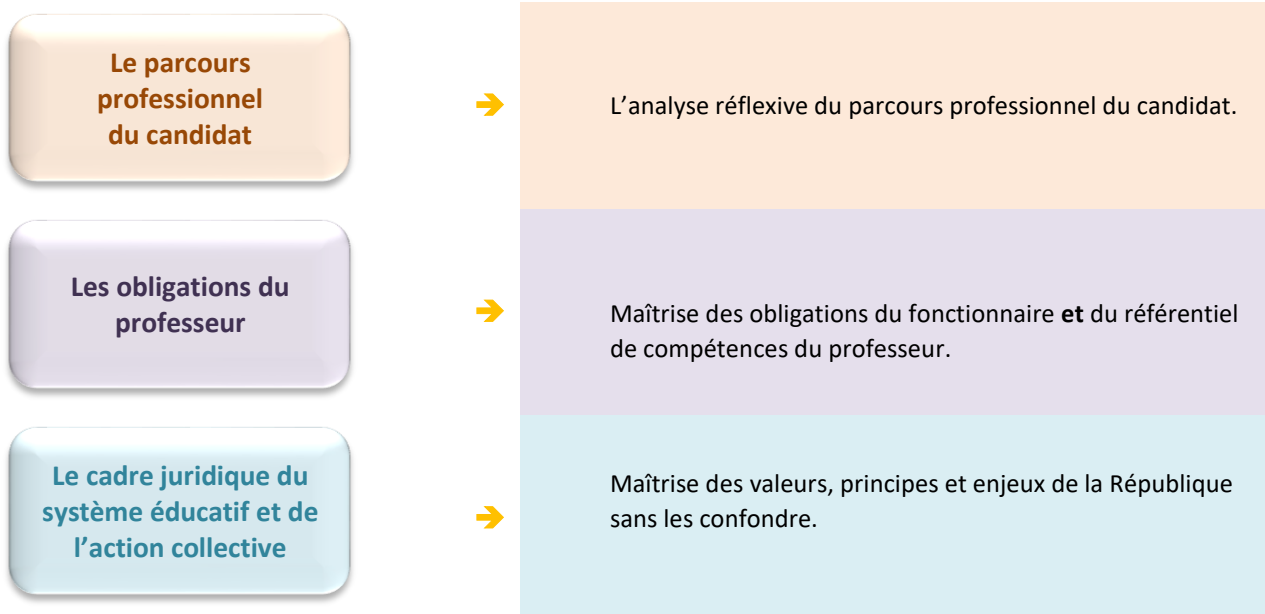
Les candidats doivent être capable de *prendre du recul sur leurs réponses dans une optique d'amélioration continue*.

Les mises en situation doivent rester des échanges avec le jury. Le candidat veillera à ne pas monopoliser la parole sans but précis. Si nécessaire, il n'hésitera pas à demander au jury de répéter ou reformuler les questions.

Préparer le déroulement de l'entretien avec le jury revient à créer un cadre propice pour des échanges de qualité en veillant à :

- la maîtrise de la langue française avec un registre de langage professionnel ;
- la maîtrise des techniques de communication : notamment l'écoute active ;
- la maîtrise de la communication non verbale ;
- le maintien de l'interactivité avec le jury ;
- la maîtrise de la posture professionnelle face au jury : attitude, gestuelle, tenue vestimentaire professionnelle.

Les candidats doivent aussi préparer le contenu de l'entretien avec le jury dans l'optique de produire une prestation rigoureuse conforme aux attendus de l'épreuve et d'un concours de la fonction publique d'État. Cela sous-entend de travailler en amont les quatre axes suivants :



**Les enseignements
d'Économie – Gestion**



Maîtrise des contenus scientifiques et didactiques relatifs aux enseignements d'Économie – Gestion dans la voie technologique, ainsi que des enjeux, des modalités d'examen et des poursuites d'études possibles.

Un bon traitement des mises en situation nécessite :

1. de reformuler le contexte qui peut permettre d'en faire émerger les enjeux et la problématique soulevée. Ne pas hésiter à faire dialoguer les termes et à s'interroger à voix haute pour partager son analyse avec le jury ;
2. d'identifier les enjeux liés à la situation (scientifique, didactique, valeurs et principes de l'action éducative, liés à l'action de la communauté éducative).
3. d'établir un lien réfléchi avec les valeurs et/ou principes du service public d'éducation ;
4. de structurer son propos (immédiat et par la suite, interne/externe, court terme/moyen terme/long terme...) ;
5. de proposer des actions pertinentes, concrètes et réalistes en situation d'enseignement.

III. 2. L'épreuve de leçon

III. 2.1. Définition de l'épreuve de leçon

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire et la maîtrise de compétences pédagogiques. Elle invite le candidat à une mise en situation professionnelle.

Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option choisie. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

L'épreuve est notée sur 20. Le coefficient qui lui est attribué est de 5. La note 0 est éliminatoire.

III. 2.2. Éléments statistiques portant sur l'épreuve 2025

Concernant le Capet / Cafep

Nombre total de candidats inscrits	229
Note minimale	1
Note moyenne	10,03
Note maximale	20
Écart-type	4,66

Concernant le 3ème concours

Nombre total de candidats inscrits	20
Note minimale	4
Note moyenne	8,47
Note maximale	18
Écart-type	3,56

III. 2.3. Modalités d'évaluation

Les candidats sont, comme pour l'épreuve disciplinaire appliquée, évalués par niveau de maîtrise des compétences didactiques et pédagogiques à mobiliser.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Compétences évaluées

Justifier la démarche pédagogique présentée

- Prendre en compte le **contexte pédagogique** proposé et notamment la **diversité des élèves**
- Identifier les **enjeux didactiques** au regard des contenus notionnels à transmettre
- Proposer des **activités réalistes et adaptées** aux **objectifs**, au **public**, aux **contraintes de temps** et de **matériel**
- Choisir des **supports pertinents**
- Intégrer les éléments de la **culture numériques** nécessaires
- Intégrer l'**évaluation** des élèves dans le processus d'apprentissage

Communiquer de manière efficace et convaincante

- Présenter un exposé **clair et structuré**
- **Interagir avec pertinence** au cours de l'entretien

III. 2.4. Observations et conseils des membres du jury concernant l'épreuve de leçon

ORGANISATION DE L'ÉPREUVE DE LEÇON

- Coefficient 5
- Note sur 20
(note éliminatoire 0/20)

01

Préparation
en loge

3 heures

A partir d'une situation professionnelle explicite, les candidats préparent en loge la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option choisie

02

Présentation de
la séance

20 minutes

03

Entretien
avec le jury

40 minutes

60 minutes

- D'une durée de 60 minutes, l'épreuve se déroule en deux temps :
- Les candidats présentent durant 20 minutes, sans être interrompus, leur proposition pédagogique et la démarche sur laquelle elle prend appui.
 - Un échange avec le jury prolonge l'exposé pendant 40 minutes.

- **III.2.4.1. Préparation en loge de l'épreuve de leçon (3h00) : constats et conseils**

Le candidat doit se munir, pour sa préparation et pour son exposé, de tous les programmes et référentiels relevant du champ du concours. Le jury recommande vivement de s'appuyer sur ceux-ci pour situer et construire son exploitation pédagogique. Le candidat peut également prendre appui sur des documents personnels sous format papier ou numérique **à l'exception de documents pré-formatés à compléter**, aussi bien durant la préparation que durant l'épreuve elle-même.

Le candidat peut utiliser son propre équipement numérique à l'exclusion de toute fonction de communication, dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome (une batterie externe et/ou un deuxième ordinateur personnel autonomes sont autorisés à cet effet). La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et est considérée comme une tentative de fraude. Par ailleurs, aucune impression ne peut être réalisée. Enfin, l'utilisation d'un vidéoprojecteur – même personnel – n'est pas possible.

Constats :

Les meilleurs candidats se sont distingués par une préparation rigoureuse, nourrie par une lecture attentive des rapports de jury des sessions précédentes. Connaissant les modalités d'organisation des épreuves, ils ont su s'y adapter efficacement. Leurs productions se sont traduites par des supports variés, numériques ou papier, révélant une réflexion aboutie. Certains ont également tiré pleinement parti du temps en loge pour structurer avec clarté et efficacité leur prestation.

Conseils :

Le jury invite les candidats à adopter une démarche méthodique et équilibrée lors du temps de préparation :

- **Analyser le sujet** : il convient de s'approprier le contexte proposé, en sélectionnant les éléments les plus pertinents pour construire une véritable progression pédagogique, et non en se limitant à une simple énumération.
- **Optimiser le temps en loge** : il est recommandé de répartir équitablement le temps entre l'analyse du contexte, la définition des objectifs, la construction de la séance et la préparation des supports. Ceux-ci doivent être clairs, soignés et exempts de fautes.
- **Structurer autour des objectifs** : les objectifs doivent constituer le fil directeur de la séance. Les évaluations prévues doivent être cohérentes avec ces objectifs et adaptées au niveau visé. L'intégration de la séance dans la séquence doit être explicitée, mais sans excès de détails.
- **Développer la veille professionnelle** : une attention constante à la culture générale et commerciale est indispensable pour nourrir les propositions de contenus actuels, pertinents et adaptés aux thématiques traitées.
- **Éviter les écueils** : le recours excessif aux manuels scolaires est contreproductif. Il appauvrit la réflexion et nuit à la qualité de la prestation.

Exemple d'exploitation d'un contexte :

- Enseignement : **Management, Sciences de gestion et numérique – Enseignement spécifique de mercatique**
- Thème 1 – **La définition de l'offre**
- Question de gestion 1.2. : **Toute consommation crée-t-elle de l'expérience ?**
- Capacité visée : **Montrer la pertinence entre l'acte de consommation et l'expérience de consommation**
- Classe : **Terminale STMG**

Vous enseignez dans un établissement polyvalent situé en zone semi-rurale au cœur d'un territoire riche en patrimoine culturel et touristique et qui compte 980 élèves. Le premier axe du projet d'établissement relatif à la réussite scolaire des élèves a pour objectifs de développer de nouvelles pratiques pédagogiques, de favoriser la fluidité de leur parcours scolaire pour une orientation plus efficace vers l'enseignement supérieur et de contribuer à la mobilité des élèves à travers le dispositif Erasmus+ ❶. Outre ses vertus pédagogiques et d'apprentissage, le projet européen Erasmus+ est pour les lycéens une occasion unique de découvrir de nouvelles cultures et nouveaux modes de vie. Au niveau du pôle technologique, le lycée se compose de trois classes de première STMG, trois classes de terminale STMG avec trois enseignements spécifiques proposés : Mercatique, Ressources Humaines et Communication, Systèmes d'Information et de Gestion.

L'équipe d'économie gestion se compose de six professeurs qui travaillent de façon collaborative et se mobilisent autour d'une pédagogie par les projets : journée d'intégration STMG, visites d'entreprises locales, venues d'intervenants professionnels, participation d'élèves au concours général, dispositif « Cordées de la Réussite », certification PIX et mise en œuvre d'ateliers de simulation de vente et d'observation de l'environnement marchand local. Un dispositif « contrat réussite » (= accord formalisé entre un élève, l'équipe pédagogique et parfois les parents, visant à fixer des objectifs précis et un accompagnement personnalisé pour favoriser la réussite scolaire) a été mis en place pour des élèves de terminale STMG rencontrant des difficultés dans les apprentissages et concerne deux de vos élèves.

En charge de l'enseignement spécifique de Mercatique et de l'enseignement du tronc commun Management, Sciences de Gestion et Numérique, vous êtes professeur(e) principal(e) d'une classe de 24 élèves. Cette classe présente un niveau relativement homogène hormis un élève redoublant très absentéiste. Un projet a été conçu en début d'année scolaire sur la thématique « les grands magasins, toute une histoire ! », visant à explorer les dimensions culturelles, historiques et marchandes de ces lieux emblématiques. Ce projet a été conduit en transversalité avec les professeurs d'histoire-géographie et documentaliste. Au cours d'une journée thématique à Paris, les élèves ont visité les passages couverts parisiens, une exposition sur les grands magasins au Musée des Arts Décoratifs et ont terminé leur journée par la découverte du grand magasin « la Samaritaine » ❷. Les élèves ont pu ainsi collecter des informations en liaison avec les programmes d'histoire-géographie, de management sciences de gestion et numérique, et de marketing afin de percevoir les enjeux socioéconomiques et sociétaux des grands magasins et s'initier ainsi à des notions marketing telles que l'expérience de consommation ou le marketing expérientiel. Votre séance se déroule dans une salle modulable dotée d'un espace informatique de 24 postes ❸. Elle fait suite à cette visite et ouvre la séquence sur la question de gestion 1.2.

❶ → La visite d'un grand magasin dans le cadre d'un voyage scolaire (ex. « La Samaritaine ») constitue une opportunité pédagogique forte, permettant d'ouvrir la réflexion des élèves sur la dimension culturelle et internationale de la consommation. Cependant, certains candidats se limitent à une simple description de la sortie sans en tirer des apprentissages clairs, ce qui réduit l'intérêt pédagogique de l'activité. Le jury recommande de sélectionner avec discernement les éléments du contexte afin d'aller au-delà de la simple description. Chaque activité doit être reliée explicitement aux apprentissages visés (par exemple, mettre en évidence en quoi la visite illustre la notion d'expérience de consommation).

② → Les activités proposées à la suite de la visite (mise en commun des observations, comparaison avec Zola, schéma de synthèse, restitution orale, prolongement vers un jeu de piste ou le Grand Oral) illustrent la diversité des pistes d'exploitation. Toutefois, le jury constate que ces démarches sont parfois exploitées de manière trop superficielle, sans explicitation suffisante des liens avec les objectifs de la séance et la question de gestion. Les candidats sont encouragés à varier les modalités pédagogiques (travail de groupe, analyse de documents littéraires, construction de schémas, restitution orale, prolongement ludique ou préparation au Grand Oral). Ces activités doivent être présentées comme des moyens de consolider les acquis et non comme de simples animations.

③ → L'utilisation de la salle modulable équipée de postes informatiques ouvre des perspectives intéressantes (production collaborative, restitution numérique, valorisation de PIX). Néanmoins, certains candidats tendent à mobiliser l'outil informatique de façon artificielle, comme une obligation, plutôt que comme un levier pertinent d'apprentissage. L'usage du numérique doit être réfléchi : il ne s'agit pas de conditionner la séance à l'utilisation des postes informatiques, mais de démontrer en quoi cet outil apporte une valeur ajoutée. La salle modulable doit être pensée comme un espace favorisant l'adaptation pédagogique, et non comme une contrainte technique.

En somme, la prise en compte raisonnée des éléments du contexte permet de légitimer la proposition pédagogique et d'en renforcer la pertinence, là où le recours mécanique à des canevas préformatés ou à des manuels ne favorise pas une véritable projection dans la situation d'enseignement.

Les éléments du contexte sont donc à prendre très sérieusement en considération dans la construction de la séance pédagogique :

Les éléments du contexte à prendre en considération	Pistes de réflexion pédagogique envisageables (non exhaustives)
Une classe avec de vives tensions	- Travail de groupe obligatoire ? - Organisation des groupes par niveau ? par affinités ? - Démarche pédagogique alternative ? - Le matériel présent dans la classe nous permet-il de moduler aisément notre pratique avec cette classe ?
Des élèves avec des niveaux très hétérogènes	- Travail en îlot ? - Intérêt de la classe inversée pour ce genre de classe ? - Pédagogie différenciée et mise en œuvre ? Limites et difficultés rencontrées ? - Quelle trace écrite pour le travail des élèves ? - Comment procéder pour la synthèse de cours ? - Quelle utilisation des TIC : lesquels ? Leurs intérêts et leurs limites ? Des alternatives ?

Des élèves à besoins éducatifs particuliers	- Comment identifier les spécificités des besoins ? - Comment les intégrer au groupe ? Pédagogie différenciée ? - Présence d'AESH avec qui travailler ? Inclusion d'adultes extérieurs à la classe pour la prise en main de ces élèves à besoin ? - Faut-il prévoir un support spécifique ? - Existe-t-il un PAP, un PPRE, un PPS, un PAI, un GEVASCO ?
Vous enseignez en 1 ^{ère} ou Terminale STMG et en STS	- Quels liens entre vos élèves en étudiants est-il possible de faire ? - Liens dans les programmes et les référentiels de vos deux classes ? - Possibilité d'organiser des stages en immersion pour les élèves de Terminales ? Interventions des étudiants dans les classes de STMG ? - Mise en place de projets (tutorats entre pairs, immersions en cours, ...) ? - Travaux collaboratifs sur des sujets ralliant les deux classes ?
Vous travaillez dans une classe à projet	- Quel cahier des charges pour ce projet ? - Quelle restitution pour les élèves ? - Quelle organisation menée et les contraintes (juridiques, financières, organisationnelles, ...) sont possibles de rencontrer ? - Quelle collaboration avec l'équipe pédagogique pour la mise en place et le suivi du projet proposé ? - Comment mettre en pratique l'interdisciplinarité ?

Plusieurs élèves / étudiants décrocheurs dans la classe	- Raisons de ces décrochages ? - Comment remotiver ces élèves ? - Les rendre "acteurs" de leur scolarité en proposant des actions, des projets ou des rôles dans la classe ; plus concrets ? - Interventions de professionnels, dynamisme en cours, pédagogie différenciée ? - Visites d'entreprises ? - Quels acteurs de la vie éducative interpeller ?
Proximité d'une zone commerciale	- Comment utiliser cette proximité ? - Intégration dans le contexte de la séance ? - Programmation d'une visite ou d'une intervention de professionnel ? - Préparations à mettre en place ?
Projet d'établissement sur une ouverture culturelle à l'international ou une action particulière	- Comment inscrire la séance dans le projet de l'établissement ? - Envisager une collaboration avec un collègue enseignant ? - Lien possible avec l'ETLV / projet Erasmus+ ? - Modifier et adapter les contextes des organisations choisies ? - Envisager des comparaisons entre les entreprises françaises et étrangères ? - Connaître et utiliser les éléments distinctifs d'une vie scolaire (« Cordées de la réussite », « tutorat », « projet Pégase », « micro-entreprise au sein du lycée », « contrat de réussite », ...)
Rôle du professeur principal ou du référent	- Pouvez-vous intégrer les missions du professeur principal dans la séance ? - Intégration du rôle du professeur principal ou référent dans un ensemble d'acteurs participant à la réussite des élèves ou étudiants ? - Aides et solutions envisageables ?

III.2.4.2 Le déroulement de l'épreuve : constats et conseils

D'une durée de 60 minutes, l'épreuve se déroule en deux temps :

- **20 minutes maximum** : présentation par le candidat de sa proposition pédagogique et de la démarche qui la sous-tend, sans interruption de la part du jury.
- **40 minutes** : entretien avec le jury, destiné à évaluer la maîtrise disciplinaire, didactique et pédagogique du candidat.

→ Présentation de la séance

Constats :

- Dans l'ensemble, les candidats respectent la trame imposée et présentent un exposé structuré et compréhensible.
- Le jury constate des progrès en expression orale : les présentations sont de plus en plus fluides et accompagnées d'une posture professionnelle adaptée.
- Les meilleurs candidats se distinguent par un fil conducteur clair (par exemple un diaporama articulé autour des objectifs, du déroulement, des supports et des propositions d'évaluation).
- Les présentations les plus pertinentes sont celles qui exploitent réellement le contexte pédagogique proposé.

Cependant, des fragilités persistent :

- Certains candidats s'appuient sur des cadres trop rigides, ce qui limite l'analyse réflexive et la créativité.
- Trop de propositions se limitent à des intentions pédagogiques générales, sans activités concrètes.
- L'analyse du contexte est parfois incomplète, voire négligée.
- Peu de candidats annoncent le plan de leur intervention orale.
- La méthode OAC (Observation, Analyse, Conceptualisation) reste trop souvent la seule mobilisée, quel que soit le sujet.

Conseils :

- Le jury attend une exploitation claire et pertinente du contexte, intégrée à une démarche pédagogique cohérente.
- Les supports et situations d'évaluation doivent être conçus et présentés. La réflexion sur l'évaluation (formative, sommative ou certificative) est encore trop souvent absente.
- Mieux vaut présenter moins d'éléments, mais bien choisis, pertinents et développés.
- Les candidats doivent s'approprier les progressions et référentiels de formation, afin d'ancrer leurs propositions dans les attentes réelles de la discipline.
- Il est recommandé d'adopter une approche centrée sur les compétences et capacités, plutôt que sur un simple enchaînement de notions.

→ Entretien avec les membres du jury

Constats :

- Globalement, les candidats adoptent une posture professionnelle satisfaisante.

- Les meilleurs se distinguent par leur écoute active, leur capacité à rebondir sur les questions et à faire évoluer leur proposition en cours d'entretien.
- Ils démontrent une mise à jour régulière de leurs connaissances, une volonté d'écoute et de structuration et une force de conviction et de résilience dans la défense de leurs choix.

En revanche, certains candidats ne font pas preuve de capacité réflexive, répondant de manière partielle ou hors sujet, s'appuient sur des références marketing anciennes ou obsolètes et présentent une méconnaissance des programmes et référentiels, ce qui limite leur compréhension des questions posées.

Conseils

- Actualiser en permanence ses connaissances (disciplinaires, didactiques, référentiels). Le jury valorise une veille régulière sur les évolutions du métier et de la spécialité.
- Ne pas évoquer sa situation personnelle (contractuel, reconversion, etc.) : l'entretien doit rester centré sur la prestation.
- Pratiquer l'écoute active et montrer une réflexion constructive : ajuster ses choix en cours d'échange est perçu comme un signe de professionnalisme.
- Développer sa capacité de recul et d'argumentation, afin de justifier et améliorer ses choix pédagogiques.

→ Conseils à destination des organismes de préparation

Le jury invite les organismes de formation à assister aux oraux de l'épreuve de leçon. L'observation directe de ces prestations constitue un temps d'apprentissage essentiel pour mieux accompagner ensuite les candidats dans leur préparation.

III. 2.5. Les conclusions du jury

L'épreuve de leçon exige une réflexion rigoureuse, structurée et progressive, intégrant toutes les dimensions pédagogiques attendues. Les candidats doivent démontrer leur capacité à mobiliser avec précision et pertinence les savoirs scientifiques fondamentaux en marketing et mettre en œuvre des compétences didactiques et pédagogiques solides, indispensables à l'exercice du métier d'enseignant.

Ils sont tenus de concevoir une séance qui respecte pleinement les exigences du sujet, identifie clairement les compétences ou capacités visées et en assure le développement et prend en compte les conditions réelles d'enseignement et le contexte des élèves ou étudiants concernés.

La réussite repose également sur la maîtrise de compétences communicationnelles essentielles telles que l'écoute active, la clarté et la précision de l'expression, la concision et l'efficacité dans la transmission des savoirs et une posture professionnelle constante et adaptée.

Enfin, les candidats sont attendus sur leur capacité d'adaptabilité comme savoir questionner de manière critique leurs choix didactiques et s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de leur proposition.

III. 2.6. Repères bibliographiques

STMG

- Programme - Management, Sciences de Gestion et Numérique (pages 1 à 18 puis 28 à 35) :
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SPE8_MENJ_25_7_2019/14/1/spe262_an-nexe2_1159141.pdf

STS MCO

- Référentiel : <http://crcm-tl.fr/index.php/diplomes/mercatique/bts-mco/bts-mco-documents-officiels/bts-mco-documents-officiels>
- Guide d'accompagnement STS MCO – BLOC 1 : <http://crcm-tl.fr/index.php/diplomes/mercatique/bts-mco/bts-mco-documents-officiels/mco-documents-reperes/bloc-1-1>
- Guide d'accompagnement STS MCO – BLOC 2 : <http://crcm-tl.fr/index.php/diplomes/mercatique/bts-mco/bts-mco-documents-officiels/mco-documents-reperes/bloc-2-1>

STS CI

- Référentiel : <http://crcm-tl.fr/index.php/diplomes/mercatique/bts-ci/bts-ci-nex/documents-references/bts-ci-documents-officiels>

STS NDRC

- Référentiel : <http://crcm-tl.fr/index.php/diplomes/mercatique/bts-ndrc/bts-ndrc-documents/bts-ndrc-documents-officiels>

Mais aussi...

- La revue Les Cahiers pédagogiques <https://www.cahiers-pedagogiques.com/categories/les-dossiers-des-cahiers/>
Exemples de dossiers : [Organiser le travail de la classe \(n° 591\)](#), [l'évaluation pour apprendre \(n° 568\)](#), [co-intervention : à deux dans la classe \(N° 566\)](#), [pédagogie de l'oral \(N° 553\)](#), etc...
- « Didactique pour enseigner », collectif d'auteurs, dirigé par Gérard Sensevy, Presses universitaires de Rennes ;
- « Enseigner ça s'apprend », du collectif « didactique pour enseigner », Retz, collection : Mythes et réalités ;
- « Les gestes professionnels dans la classe : éthique et pratiques pour les temps qui viennent », D. Bucheton, ESF Sciences humaines, collection dirigée par Ph. Meirieu ;
- « Enseigner autrement avec le numérique », S. Cherif et G. Gekiere, Dunod ;
- « Apprendre avec le numérique », F. Amadiou, A. Tricot, Retz, collection : Mythes et réalités ;
- « Donnez envie d'apprendre », L'équipe Sydo, Eyrolles ;
- « Rédiger sans complexe », Michelle Fayet, Eyrolles ;
- « Enseigner et former », Jean-François Parmentier et Quentin Vincens, Dunod, Collection : La boîte à Outils du professeur ;
- « L'innovation pédagogique », A. Tricot, édition Retz, Collection Mythes et réalités ;
- « 100 idées pour accompagner un élève dys équipé d'un cartable numérique », N. Diamant-Berger, J. Salmeron, P. Jouanny, A. Plotton, M. Perrin, édition Tom Pousse, Collection 100 idées.

- « Différencier une capacité d'une compétence », Patrick Galan, formateur académique – Académie de Bordeaux : <https://www.youtube.com/watch?v=JnuxwJNhhlg> Ressources pour construire les supports :
- la lettre Edu Num hors-série Économie et gestion : <https://eduscol.education.fr/2619/lettres-edu-num-economie-et-gestion>
- La page Économie-Gestion du site Eduscol : <https://eduscol.education.fr/2336/economie-et-gestion>
- les sites journalistiques : Le Monde, Les Échos, Management, Capital, etc. ;
- les sites professionnels : d'entreprises, d'associations, de cabinets d'avocats, de branches professionnelles, etc. ;
- les revues spécialisées : e-marketing, LSA, l'usine nouvelle, etc.